la Coopération décentralisée franco-marocaine-cas de l'oriental- oujda -Maroc

Mohamed Ammar

▶ **To cite this version:**

Mohamed Ammar. la Coopération décentralisée franco-marocaine-cas de l'oriental- oujda -Maroc. [Rapport de recherche] faculté de droit et science politique de Reims. 2016. hal-01312329

HAL Id: hal-01312329
https://hal.science/hal-01312329

Submitted on 1 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AMMAR Mohamed
Docteur en droit public
Faculté de droit et science politique
Reims

Publication sur le thème : " La Coopération décentralisée franco-marocaine - cas de la région de l'Oriental. Oujda - "

….....

Résumé :

La "coopération décentralisée" a été mis en place par le gouvernement français comme un moyen efficace et concret pour favoriser le développement des territoires au Sud comme au Nord. Les coopérations internationales renforcent la compétitivité des territoires, notamment dans les domaines de l'économie, des formations, de la culture et de l'aménagement. Le Maroc dans ce cadre bénéficie de plusieurs expériences notamment entre la région champagne-Ardenne et la région de l'orientale qui reste le cas le plus réussi vue les résultats obtenus à plusieurs titres.

Mots clés :

Coopération décentralisée, relations internationales, développement local, coopérative, collectivité locale, ligne budgétaire sectorielle, coopération transfrontalière, cofinacement de projet, regroupement des collectivités, bonne gouvernance.

Keywords :

The decentralized cooperation, international retionships, local development, cooperative, local community, sectorial budgetary line, border cooperation, co-financing project, grouping communities, good governance.

SOMMAIRE

Remerciements....4

Problématique du sujet....5

Introduction....7

Chapitre I : Organe et instrument de développement....9

A/ La coopération décentralisée....9

Section 1: Ce qui est la coopération décentralisée CD ?....9

Section 2: Cadre juridique et instruments de la CD....10

a/ Cadre juridique....10

b/ Instruments de la CD....11

Section 3: les acteurs de la CD....12

Section 4 : Les atouts majeurs des acteurs de la CD....12

B/ L'ARCOD-CA principal opérateur de la CD....13

Section 1: Définition....13

Section 2 : Mécanismes....13

Section 3 :Rôle et domaines d'intervention de l'ARCOD-CA....14

C/ La CD des CT marocaines....14

Chapitre II/ Coopération RCA/RO-maroc....16

A/ Une coopération voulue et bien réfléchit....16

Section 1: Région de l'oriental....16

Section 2: La RCA au Maroc ….16

B/ Les projets de développement local initiés par le MAEE-cas pratique-....17

Section 1: Projet de création de l'Observatoire agricole de l'Oriental(OAO)....17

a/ L'appui à la mise en place d'un service administratif....18

b/ La création d'un «centre observatoire de ressources agricoles»....18

C/ Mise en réseau.....19

Mise de la RCA à Oujda/ la mise en place du projet.....20

1/ L'observatoire des systèmes d'exploitation de CA.....21

2/ La démarche prospective.....21

Mise de la RCA à Chalons en champagne ….....22

Section 2: Inscription d'un signe distinctif de qualité pour la Datte et la Nèfle.....24

Section 3: Projet d'amélioration de la compétitivité et de la formation.....31

Sous section 1: Indicateurs géopolitique protégées(IGP).....31

Sous section 2: Mise en valeur et sauvegarde de l'artisanat d'art dans le cadre de L'EPO.....35

Descriptif détaillé des actions entreprises.....37

Sous section 3: Appui au renforcement durable des capacités de maîtrise du CRO en matière de développement.....39

Chapitre III: Résultats, Critiques et propositions.....41

a/ état des lieux.....41

b/ Bilan synthétique.....42

c/Regard critique détaillé sur les actions de l'ARCOD-CA.....43

d/ Propositions.....44

Conclusion générale:.....54

Annexes.....58
Bibliographie.....59

LISTE DES ACRONYMES

ARCOD-CA : Agence régionale de coopération et de développement de champagne -Ardenne
ABHM : Agence du Bassin hydraulique de la malouya
ADO : Agence de développement de l'oriental
CL : Collectivité locale
CT : Collectivité territoriale
CD : Coopération décentralisée
CA : Crédit agricole
INRA : Institut national de recherche agronomique
DRAO : Direction régionale de l'agriculture de l'oriental
DPA : Direction provinciale de l'agriculture
ORMVAM : Office régional de Mise en valeur agricole de Maloya
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture et de la foret
MAEE : Ministère des affaires Étrangères et Européennes
SIG : Système d'information Géographique
CRI : Centre régional d'investissement
HCCI : Le haut conseil de la coopération internationale
CNCD : Commission Nationale de la coopération décentralisée
DGCID : Direction générale de la coopération internationale et du développement
GIP : Groupement d'intérêt public
IRTS : Institut régional du travail social
OFPPT : Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
DAEI : Département des affaires européennes international
TIC : Technique d'information et de communication
TA : Tribunal administratif

REMERCIEMENTS

En reconnaissance de ses orientations et son assistance aussi bien sur la forme que sur le fonds, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à :
Monsieur RENAUT-DE-LA-BROSSE, qui a accepté malgré son emploi du temps très chargé, la pénible responsabilité de diriger mes travaux de recherche.

Au niveau de notre faculté de droit et science politique, j'exprime ma profonde gratitude à :
Monsieur MARCEL SINKONDO directeur de Master, ainsi qu'à Mme Claudine GOBERT.

Au niveau de la région champagne Ardenne, j'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Abderrahim EL KHANTOUR, Chef de service AEL pour m'avoir permis d'effectuer ces recherches, ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'équipe de l' ARCOD-CA pour leur accueil et leur soutien.

Que tous ceux qui m'ont permis de réaliser ce modeste travail, que tous ceux qui m'ont aidé de prés ou de loin trouvent ici l'expression de mes vifs et sincères remerciements.

Problématique du sujet:

La coopération décentralisée est un partenariat solidaire entre collectivités locales étrangères. Elle vise essentiellement à favoriser la prospérité commune, consolider le développement locale et la gouvernance des territoires. Elle renforce les capacités des autorités locales à assumer les compétences de la décentralisation croissantes dans les différentes régions du monde. La coopération décentralisée rentre dans le champs de l'aide publique au développement. Elle est définie par la législation des États, les actions recoupent les champs de compétence des pouvoirs locaux, développement urbain, eau et assainissement, état civil, espace vert, gestion des services. Elle est mise en œuvre de différentes manières selon les pays a travers une aide financière et/ou un échange d'expertise, directement par une collectivité territoriale et/ou un opérateur extérieur en forme bilatérale et/ou a travers des réseaux de collectivités.

La coopération entre l'Europe et l'Afrique a une longue histoire, mais son efficacité est discutable, chaque année, la région champagne Ardenne consacre 500 000euros de son budget global à l'Afrique dont 15% pour le Maroc, une coopération qui est loin d'être désintéressée.
La coopération entre collectivités territoriale marocaine et collectivités françaises s'est mis en place principalement depuis une dizaine d'années même si certaines ont démarré avant les années 90 et d'autres sont en cours de préparation.
Les projets de coopération décentralisées entre les deux pays s'effectuent dans le cadre de plus de 40 jumelages ou conventions de partenariat et s'étendent à différents domaines, souvent liés aux compétences mêmes des collectivités : économie, agriculture, énergie, aménagement urbain et architecture, gestion de l'eau, transport urbain, jeunesse, culture, éducation, environnement, santé et tourisme.
On peut citer à titre d'exemple: les projets à caractère économique sont les plus diversifiés, ils concernent les rencontres et les échanges d'expériences entre entrepreneurs, des études techniques...D'autres projets plus spécifiques ont été élaborés afin de favoriser l'insertion des femmes et des jeunes par l'économie. Les partenariats autour de l'artisanat portent sur les échanges d'expériences et de rencontre entre artisans, l'exposition des savoir-faire et des échanges entre chambres de métiers....

La région est donc impliquée principalement et pleinement dans ce contexte de coopération décentralisée, si ce n'y est pas le moteur, mais c'est grâce à son " bras armé ", l'ARCOD-CA que ces projets sont exécutés, l'ARCOD-CA est l'opérateur de la RCA, chargé de la mise en œuvre des programmes de coopération décentralisée à destination du Maroc-région de l'oriental- il y a plusieurs programmes qui ont été réalisés, d'autres sont en cours et en ce moment même des projets sont en cours de programmation soit dans la continuité des programmes 2009-2010, soit de nouveaux programmes qui répondent à d'autres appels d'offre.
Après un premier chapitre qui va faire un peu le tour de ce concept de " Coopération décentralisée " et le rôle de l'ARCOD-CA, en tant que « organe exécutif » de la RCA, nous focalisons nos recherches dans un deuxième chapitre sur un cas pratique de CD qui est celui de la région de l'Oriental-Oujda-.

Après étude détaillée des projets mis en place, nous allons essayer de voir dans quelles mesures cette coopération est elle bénéfique pour l'Oriental ? Voir si les projets exécutés ont données les résultats escomptés ? Et dans notre intervention orale, on va discuter le mode d'élaboration d'un projet via « la gestion du cycle de projet » et du « cadre logique » comment préparer une collectivité territoriale en Afrique a solliciter « l'assistance technique et financière » autrement dit de bénéficier d'un programme ou d'un cadre de coopération décentralisée...on va apporter après un regard critique sur le principe et sur le fond de cette coopération surtout à la lumière des résultats 2010, et après les assises de février 2011.

Un troisième chapitre va nous ramener dans un autre espace qui est celui d'une coopération décentralisée plus avancée plus développée entre collectivités territoriales européennes ou de l'OEPO pour en étudier même brièvement les différences, les particularités...et d'en tirer les enseignements qui vont certainement nous permettre de développer des questions d'analyse..et de réfléchir sur l'avenir de la coopération décentralisée en Afrique en général et au Maroc en particulier.

Introduction :

La coopération internationale représente le meilleur exemple, et la façon la plus moderne, la plus humaine de tisser et développer des relations d'intérêts général de grande dimension ,d'étendre et de consolider les rapports entre les peuples, de servir la paix et les solidarités à l'échelle mondiales. C'est aussi une façon différente de promouvoir le développement par l'amélioration de la compétitivité des territoires notamment dans les domaines de l'économie, des formations, de la culture et de l'aménagement. La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées par une collectivité territoriale d'un pays (région, département, communes et leurs groupements) d'une part et une autorité locale étrangère, d'autre part. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de leurs compétences mutuelles.(1)

A notre époque, caractérisée par les enjeux de la mondialisation, le développement des communications et des échanges, l'interdépendance des économies, mais également les besoins de concertation et d'ouverture , les collectivités locales sont devenues tout naturellement des centres incontournables d'intérêts économiques, financiers ou politiques, et d'échanges de toutes natures. Cette évolution a incité les collectivités locales à regarder par de là leurs frontières, et à développer, dans leurs propres frontières et celui de leurs partenaires publics ou privés, un espace complémentaire de concertation, d'inter-relation et d'action en commun .

Aujourd'hui, la coopération décentralisée répond à des besoins objectifs, en particulier en matière de formation des décideurs locaux, d'expériences dans la gestion locale. C'est aussi un outil de promotion des solidarités, de réduction des inégalités et de répartition des richesses.

Il faut toute fois se garder de considérer cette coopération comme une formule providentielle, comme une solution capable de résoudre les problèmes particuliers des collectivités locales.(2)

La notion de partenariat associée aux actions de coopération décentralisée implique une relation basée sur la réciprocité des échange, une dimension assez souvent absente dans les projets "classiques" de la CID et très décriée dans les pays en développement. Le territoire donne au développement une dimension nouvelle et dynamique car il permet une réflexion sur les ressources endogènes nécessaires pour assurer un développement durable. A coté des administrations centrales, les collectivités locales et la société civile sont appelées à s'affirmer comme des acteurs majeurs. Il sont porteurs, d'une part, du développement local en application du

……

(1) www.dgcl.interieur.gouv.fr

(2) Bader-Eddine, " le contrôle étatique en matière de budget ",mémoire de Maitrise de droit public, 2002-2003,Université Mohamed 1er Oujda -Maroc

principe de subsidiarité et d'autre part, de démocratie participative et de proximité.(3)

Dans un souci permanent d'ouverture vers l'extérieur, la Région Champagne-Ardenne (RCA) , mène donc, depuis plusieurs années, une politique volontariste en matière de relations internationales à travers des actions s'inscrivant dans le cadre de la CD. La politique régionale s'inscrit aussi dans un esprit de solidarité entre les peuples notamment du Sud , encourage la mobilisation citoyenne et la mise en synergie des différents acteurs de développement. Cette volonté ancienne de la Région concerne des partenariats durables et solidaires orientés vers la Région d'Afrique : l'Oriental au Maroc , la Région centrale au Togo, les départements du Borou et de l'Alibori au Bénin .

Ce mémoire, sera focalisé, après un premier chapitre définissant la CD, l'ARCOD-CA par le biais de cas pratique sur les liens de coopérations entre la Région champagne-Ardenne et la Région de l'Oriental (Maroc) , notamment les dernières actions entre 2009 et Avril 2011, pour appréhender le niveau de développement de cette coopération et voir à quel point cette coopération a changé et a modernisé les mécanismes et les outils de travail de la Région de l'Oriental, surtout en matière de développement agricole, de gestion, de formation. Tel sera l'objet du deuxième chapitre, estimer ainsi le degré d'autonomie et d'autosuffisance de la Région de l'Oriental (RO) , on peut même se poser la question de savoir si le but fixé il y a quelques années est atteint ? S'il faut par conséquent passer à autres choses beaucoup plus importantes ?! Si le chemin est encore plus long, par conséquent il faut aller chercher d'autres moyens pour mener a bien ces projets ! Ce qui implique une étude critique à cette coopération qui doit certainement nous amener à faire des propositions, à développer des réflexions, pour anticiper non seulement les problèmes mais aussi préparer des solutions adaptées, surtout avec l'accélération incroyable dans le rythme et le mode de développement de la société marocaine ainsi que de ses besoins, et aussi avec les changements historiques que connaît l'Afrique, notamment le Maghreb (Libye, Tunisie...) et en, Égypte. Cette jeunesse libre, ambitieuse va certainement manifester un degré très avancée dans ses relations avec l'étranger, et les institutions internationales. Ce qui veut dire que la coopération décentralisée va répondre désormais à d'autres types de projets avec des normes et des exigences d'une nouvelle génération, La RCA est déjà prête depuis longtemps à faire des propositions dans ce sens, il est temps de passer aux choses sérieuses ? La question se pose aux deux Régions la RCA et la RO, parce qu'il y a des contraintes d'ordres financières, techniques, politiques, et aussi procédurales qui exigent beaucoup de patience, de persévérance, et un travail de long haleine, tel sera l'objet du troisième chapitre./

…….

(3) REGARDCRITIQUE: le journal des hautes études internationales -février 2011 -

Chapitre I : organe et instrument de développement économique

A/ la coopération décentralisée.

Section 1 : définition de la coopération décentralisée (CD)

La coopération décentralisée est un partenariat solidaire entre collectivités locales étrangères , qui rentre dans le champ de l'aide publique au développement. Elle regroupe l'ensemble des initiatives et actions de coopération internationale menées par une ou plusieurs collectivités territoriales, par exemple françaises , (régions, départements, communes) et/ou leurs groupements d'une part ,et une ou plusieurs autorités territoriales étrangères et/ou leurs groupements d'autre part.

Le terme de "coopération " indique que les collectivités locales ne peuvent intervenir dans des pays étrangers qu'en relation avec des collectivités territoriales, et non de manière unilatérale . Elles ne le font pas dans le cadre d'accords internationaux (terme employé souvent à tort) mais d'une coopération strictement limitée aux compétences exercées par les collectivités locales dans le cadre de la loi.

Le terme "décentralisée indique qu'il s'agit d'une coopération entre collectivités territoriales de pays différents, qui peuvent passer des conventions sans intervention de l'État, dans le cadre de leurs compétences et en fonction de l'intérêt local.

Indépendante de la coopération intergouvernementale dans le choix de ses objectifs, de ses partenaires et dans l'intensité des relations entretenues, en vertu notamment du principe de libre administration et des principes de décentralisation. La CD ne peut toutefois s'affranchir du cadre institutionnel français. Celui-ci, déterminé notamment par les principes d'indivisibilité de la République et de Souveraineté nationale dont découle l'organisation interne des pouvoirs publics,fait de l'État le seul sujet de droit international. (4)

L'action des autorités territoriales en matière de coopération extérieure ne peut ainsi ignorer dans ses choix, les orientations que donne à la politique étrangère de l'État français dans la sphère géographique ou dans le pays considéré. A cet égard, les conventions de coopération décentralisée n'ont pas statut de traité international et demeurent subordonnées aux engagements internationaux de la France de toute nature.

A la faveur de la loi de décentralisation de 1982, puis des lois de 1992 et 2005,l'État a fixé un nouveau cadre d'intervention des collectivités territoriales. Celles-ci ont désormais acquis une véritable autonomie en matière de CD avec les collectivités locales d'autres pays .Pour une

….

(4) coopération décentralisée/site RESACOOP.org

meilleure efficacité, la coopération française cherche à renforcer les synergies entre la coopération de l'État et les CD.

La délégation pour l'Action extérieure des collectivités locales (AECL) veille ainsi à la cohérence entre l'action extérieure de l'État et celle des pouvoirs publics locaux. Elle met en œuvre la stratégie de l'État en matière d'appui à la CD.

La CD, en Afrique représente 52% des projets de coopération des collectivités locales françaises pour un montant de plus de 20 millions d'euros. Ils bénéficient de 44% des co-financements apportés par le ministère des Affaires étrangères dans ce domaine.(5)

Section 2: cadre juridique et instruments de la coopération décentralisée

a/ cadre juridique : le droit de la CD,a connu deux avancées :

* la loi du 2 février 2007 relative a l'action extérieure des collectivités locales .

La base légale des actions de CD avec les pays du sud avait été fragilisée par deux jugements récents (TA Poitiers du 18 novembre 2004 et TA de Cergy-Pontoise du 25 novembre 2004) venus donner une interprétation restrictive à la notion d'intérêt local. Ces décisions tendaient à remettre en cause la régularité de nombreuses actions conduites par les collectivités locales.

Une proposition de loi (dite " loi Thiollière") a été votée le 2 février 2007 avec l'aval du gouvernement afin de sécuriser l'action de CD des collectivités territoriales en autorisant explicitement ces dernières à mener des actions d'aide au développement, sans être limitées par leur domaine de compétences.

Ces dispositions ont été codifiées au sein de l'article L1115-1du CGCT

*Le règlement communautaire du 5 juillet 2006 relatif à la création d'un groupement européen de coopération territoriale

Ce nouvel instrument,doté de la personnalité juridique et soumis aux règles de droit de l'État dans lequel il aura son siège, permet d'offrir une structure propice à l'émergence de nouveaux projets de coopération entre collectivités et au développement de coopérations existantes sur le territoire de l'Union européenne. Il convient de souligner également que ce règlement, qui n'est pas limitée à la seule coopération transfrontalière, prévoit une participation possible des États membres aux GECT. Ce qui constitue une dérogation au principe actuellement posé par l'article L1115-5 du CGCT (6)

…….

(5)www.cites-unies.france.org

(6)la coopération internationale des CT françaises.

-L'action extérieure des départements- pierre Yves CHICOT 2005

b/ instruments de la coopération décentralisée :

L'approche de l'Union européenne en matière de CD est sensiblement différente de la définition française.

Par CD, l'Union européenne entend tout programme conçu et mis en œuvre dans le pays du Sud ou de l'Est par un acteur de la société civile: ONG, coopérative agricole, syndicat, pouvoirs publics locaux" ou toute autre forme de la société civile. A la différence de la définition française,un programme de CD au sens européen, n'implique pas forcément la participation d'un partenaire européen et a fortiori d'une collectivité locale.

Cette approche de la CD s'incarne à la fois dans les instruments traditionnels de l'aide et dans des lignes budgétaires sectorielles gérées par Bruxelles.

1° Instruments traditionnels de l'aide :

Le Fonds Européen de Développement (EFD) et les fonds officiels pour l'Amérique latine et l'Asie et d'autres postes du budget Général de la commission sont ouverts sous certaines conditions aux projets de CD. Notamment une "conséquence récente est la mise en place d'une nouvelle génération de programmes sous forme de fonds pour la coopération décentralisée dont la conception et la gestion sont déléguées aux acteurs locaux ".

2° Lignes budgétaires sectorielles :

*ligne "cofinancement des projets ONG :Elle concerne les projets de développement dans les pays en Voie de développement exécutés par les ONG et les actions de sensibilisation du public en Europe. Destinée aux ONG européennes elle peut bénéficier aux collectivités locales européennes dans le cadre des projets montés en partenariat entre ONG et collectivités locales.

*programmes MEDA(pays Tiers Méditerranéens) ces programmes sont destinés aux pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

*ligne budgétaire spécifique CD. Créée en vue de promouvoir la CD dans les cadres de coopération officielle, elle finance des actions d'information et de mobilisation et elle appuie des partenariats ou des réseaux d'acteurs décentralisés du Nord et du Sud ainsi que des projets pilotes.

chaque instrument ou ligne budgétaire dispose d'une procédure différente de dépôts des dossiers. (7)

…….

(7)Béatrice ZARECZKY- WEINBERG: les instruments juridique de la coopération décentralisée (DGCID,2006)

Section 3 : Les Acteurs de la CD:

l'Agence française de développement (AFD) est un établissement public au service d'une mission d'intérêt général: le financement du développement. Institution financière spécialisée, l'Agence finance sur les cinq continents-et dans les collectivités d'outre-mer des projets économiques et sociaux portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé associatif. Ces projets concernent le développement urbain et les infrastructures,le développement rural,l'industrie, les systèmes financières ainsi que l'éducation et la santé.

Dans le domaine du développement urbain, l'AFD finance des opérations qui s'organisent autour des trois axes stratégiques: la lutte contre la pauvreté et les quartiers précaires, l'environnement économique et l'attractivité des villes, le renforcement de l'autonomie et les moyens des collectivités locales;Toutes sont conçues avec le souci de promouvoir la coopération décentralisée et le respect de l'environnement. L'agence travaille en partenariat avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux.

Les autres Acteurs :

*Les collectivités locales françaises et les organisations fédérant les collectivités territoriales comme, Cité unies France,l'Association des maires de France (AMF),l'Association des régions de France (AFR), l'Association internationale des mairies franco-phones (AIMF), l'Association des maires des grandes villes de France(AMGVF), l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE),Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), etc.

*La société civile, représentée par les associations et les organisations non gouvernementales (ONG), qui contribuent à l'émergence,à la structuration et au renforcement d'acteurs locaux de nature associative ou communautaire de base,en particulier dans les domaines du développement urbain, de l'habitat,de la fourniture des services collectifs de base, des initiatives économiques créatrices de ressources et d'emplois.

*Les opérateurs, les organismes professionnels, les bureaux d'études et les entreprises qui interviennent dans la définition des cadres institutionnels,la conception des villes, la production et la distribution des services collectifs. (8)

Section 4 : Les atouts majeurs des acteurs de la coopération décentralisée .

*L'échange et le savoir-faire, sur un mode de réciprocité et de partenariat,notamment dans la pratique de la maîtrise d'ouvrage communale et l'ingénierie des services locaux. ….....

(8) www.diplomatie.gouv.fr -coopération décentralisée-

*Le développement des échanges entre les populations, afin de permettre une meilleure compréhension mutuelle.

*La mobilisation des partenariats et particulièrement des associations de migrants.

*L'expérience de l'autonomie locale et du développement local durable.

*L'inscription dans la durée d'une coopération de territoire à territoire.

*La capacité de mener des actions de lutte contre la pauvreté.

Dans un souci permanent d'ouverture vers l'extérieur, la Région Champagne Ardenne ,mène donc depuis plusieurs années, une politique volontariste en matière de relations internationales à travers des actions s'inscrivant dans le cadre de la CD; la politique régionale s'inscrit aussi dans un esprit de solidarité entre les peuples,notamment du Sud,encourage la mobilisation citoyenne et la mise en synergie des différents acteurs de développement. Cette volonté de la Région concerne des partenariats durables et solidaires orientés vers: les Régions d'Afrique : l'Oriental au Maroc, la Région centrale au Togo, et les départements du Borgou et de l'Alibori au Bénin, l'Organe exécutif de la Région champagne Ardenne est L'ARCOD-CA

B/ L'ARCOD-CA / Principal opérateur de la CD:

Section 1 : Définition :

L'agence Régionale de coopération et de développement de Champagne Ardenne:

Crée fin 2007, l'agence est chargée de la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée de la région champagne Ardenne. Elle dispose de délégations permanentes dans les trois régions partenaires de la Région champagne Ardenne au Maroc au Bénin et au Togo.

Conformément aux souhaits de la RCA, l'ARCOD-CA a étendu ses actions à l'ensemble des territoires des aires géographiques des régions partenaires(maillage territoriale), Diversifié les champs d'intervention (Décentralisation,tourisme,TIC,eau,environnement etc...) (9)

Section 2 : les mécanismes

Les mécanismes d'élaboration des programmes d'actions:

* L'ARCOD-CA est une force de proposition

*Elle élabore les programmes d'action en étroite collaboration avec la DAEI de la RCA

*Chaque projet s'écrit à "trois mains ": délégation pays,siège de l'ARCOD, et la DAEI

*Tous les projets accompagnés par cet organisme sont approuvés par la RCA.

….

(9) Statut de l'ARCOD-CA , (article 1)

Section 3: rôle et domaines d'intervention de l'ARCOD-CA

L'accompagnement du processus de décentralisation-Gouvernance locale; la sécurité alimentaire et la production agricole, l'environnement,le développement économique; le tourisme; les TIC, la culture; le travail social...

L'expérience de l'ARCOD-CA passe de l'Afrique de l'Ouest au Maghreb, autour de trois délégations Maroc -Bénin, et Togo,il déploie une expertise riche dans quatre grands domaines :

-Appui aux initiatives productives de base (accompagnement des micro petites et moyennes entreprises du sud par des formations techniques, organisationnelles et commerciales ainsi que par le parrainage d'entreprises du Nord, soutien à l'artisanat par l'aide à la diversification et par le développement de l'apprentissage,insertion économique et sociale des femmes par la formation technique, l'accompagnement pré-professionnel et professionnel et l'accueil, information et suivi des jeunes promoteurs et insertion économique des entreprises nouvelles).

-Partenariat économique international (Facilitation du partenariat industriel et commercial entre PME/PMI du Nord et du sud mise en œuvre de la méthode du "compagnonnage industriel " fondé sur le rapprochement entre chefs d'entreprises de même métier trouvant dans la coopération un intérêt mutuel et direct en termes d'activité à l'export et d'accès aux matériels aux technologies et aux matières premières).

-Développement local communautaire (structuration du monde artisanal et agricole par la mise en place d'outils de concertation,la formation aux techniques de gestion pour les responsables des groupements professionnels et l'encouragement de l'esprit d'entreprise,mise en place et suivi de systèmes financiers décentralisés adaptés aux besoins spécifiques des femmes ou des artisans et des différents groupements et création et animation de coopératives d'utilisation de matériels).

-La gestion des territoires(mise en œuvre de programmes d'action de coopération décentralisée en Zones urbaines et péri urbaines et suivi de conventions entre collectivités européennes et collectivités du Sud) (10)

C/ La coopération décentralisée des collectivités territoriales marocaines :

Organisation au niveaux national et international

Les collectivités engagées dans la coopération internationale sont poussées à s'organiser,à travers le monde,au niveau national et international. Ce mouvement s'illustre par deux dynamiques parallèles qui connaissent,ces dernières années des évolutions dignes d'intérêt.

…….

(10) César NOIZET," Coopération décentralisée et développement local et les institutions et les structure juridique au service des politiques de développement local ", "thèse de Doctorat,Droit public,Reims,2OO2.

En premier lieu, il s'agit sur le plan national de l'émergence du mouvement municipal,qui incite les collectivités locales à s'organiser au sein d'associations nationales. En second lieu,le fait que les collectivités locales investissent l'espace des relations internationales et intègrent les réseaux continentaux ou mondiaux des pouvoirs locaux est un élément essentiel .

A/ Regroupement des collectivités au sein d'associations nationales :

Le processus de s'organiser au sein d'associations nationales a une histoire. En effet, le Ministre de l'intérieur avait l'habitude d'organiser des colloques internationaux des collectivités locales,sortes de forums d'envergure,qui permettaient à l'Administration de tutelle de prendre le pouls de l'état de la décentralisation,de saisir le degré et la portée des doléances des élus,de connaître leurs difficultés et enfin de juger du degré de conscience et de formation acquis par les élites locales.

Actuellement le mouvement municipal marocain est animé par deux associations, L'ANCLM et L'APCPPSD qui constituent des espaces de réflexion et de concertation sur les enjeux de la décentralisation, à l'heure de la démocratie,des droits de l'homme et des exigences de la bonne gouvernance,permettant aussi de renforcer la capacité des élus, notamment par la sensibilisation, l'information et la formation. Le Ministère de l'intérieur accompagne, quant à lui les initiatives entreprises par ces associations.(11)

B/Les collectivités marocaines investissent l'espace des relations internationales:

Dans un monde de plus en plus marqué par les conflits, les tensions et les extrémismes, les collectivités locales de toutes les régions du monde doivent s'unir pour devenir des acteurs à part entière des relations internationales,pour faire entendre leurs voix et être les interprètes,auprès des instances internationales,des revendications légitimes des populations. Elles sont les acteurs d'une véritable diplomatie locale.

En effet, bien qu'elles inscrivent l'apolitisme et le non-alignement au rang des principes figurant dans leurs chartes,les associations des collectivités locales et les organisations internationales de pouvoirs locaux sont de véritables espaces de débat de politique internationale. Elles n'échappent pas aux alliances,aux tensions et aux conflits qui affectent les rapports mondiaux.

S'est ainsi forgée une diplomatie des collectivités locales qui progressivement greffée aux canaux diplomatiques,clairement prononcée,dans le même sens,dans un discours

par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, dans le but d'une véritable synergie des rapports entre l'État et les collectivités locales, en matière de relations internationales.(12)

….....

(11) les collectivités territoriales et gouvernance contractuelle,DIR. Yves Luchaire,L'harmattan,2006

(12) Discours,à l'occasion du 29° anniversaire de la marche verte,le 06 Novembre 2004,il a affirmé : "Nous appelons les partis politiques,les conseils élus et toutes les forces vives de la Nation à s'investir efficacement dans l'action engagée pour plaider et défendre la justesse de la cause de notre intégrité territoriale,dans le cadre d'un plan d'action efficient,accompagnant et complétant les efforts déployés par la diplomatie officielle "

Suite à ce discours,s'est mise en place une coordination du Département des Affaires Étrangères et de la Coopération et de celui de l'Intérieur avec les associations nationales de collectivités,pour défendre les causes nationales,pour renforcer la décentralisation et la démocratie locale et pour élargir l'étendue des libertés des citoyens marocains.

La "diplomatie décentralisée ", comme elle pourrait être nommée suite au Discours Royal,pourrait apparaître alors comme un simple relais de la diplomatie d'État,mais au contraire, l'activité entreprise par les collectivités locales au niveau international a fourni aux élus locaux marocains de riches occasions d'ouverture sur l'extérieur et d'échanges d'expériences dans les domaines les plus divers. La diplomatie locale est ainsi,une autre manière de concevoir les relations internationales,d'étendre et de consolider les rapports entre les peuples, de servir la paix et les solidarités mondiales, autre façon de la promotion du développement. (13)

Chapitre II : Coopération Région champagne-Ardenne /Région de l'Oriental -Maroc-

A/ Une coopération voulue et bien réfléchit

Section 1 : Région de l'Oriental :

La région de l'Oriental est l'une des seize Régions du Maroc située au nord-est du pays . La ville principale est Oujda . Cette région est limitée au Nord par la Méditerranée, à l'Ouest par les provinces de Nador et de Fés-Boulemane, à l'Est par l'Algérie et au Sud-Ouest par la région de Meknès-Tafilalet.

La Région revêt une importance stratégique,autant par sa position géographique que pour son potentiel économique. Elle se situe donc pour le Maroc à un carrefour entre l'Europe, le grand Maghreb et le monde Méditerranéen. La région dispose de deux aéroports internationaux et de trois ports . De plus, elle jouit d'atouts touristiques diversifiés par sa double position frontalière d'une part, avec le littoral méditerranéen long de 200Km, et d'autre part les montagnes et le désert.

Section 2 : La RCA au Maroc:

La RCA mène des actions prioritairement dans les domaines de l'agriculture et de la formation en faveur des jeunes créateurs d'entreprises et apporte un appui significatif aux activités féminines génératrices de revenus . L'ensemble des domaines d'intervention concernent :

*Le domaine agricole

*Développement local,aménagement du territoire et tourisme

….....

(13) jounal "Al Bayan " (Maroc)- page 12- le 27 JUILLET 2009

*Développement économiques

*Développement humain :formation,santé,culture

*Coopération institutionnelle

B/ Les projets de développement local initiés par le MAEE : -cas pratique-

Section 1 : projet de création de l'Observatoire agricole de l'Oriental (OAO)

Contexte :

La région de l'Oriental comporte une préfecture et six provinces. Elle s'étend sur une superficie de 82820 Km, soit 11,6 % de la superficie totale du pays, avec une population avoisinant 2.000.000 agriculteurs. Caractérisé par un dualisme agricole, le Bour et l'irrigué, le secteur agricole ne s'avère rentable que dans les périmètres,tandis que la culture des céréales est pratiquée essentiellement dans le secteur BOUR(dépendant de la pluie). Notons aussi que la Région de l'Oriental est une Zone à vocation pastorale, réputée par ses étendues des steppes d'alfa et d'armoise (7/10 des steppes alfatières du Maroc) méditerranéen, notamment dans les ports de Nador et Cap de l'Eau.

Ce vaste territoire très contrasté géographiquement et connaissant un stress hydrique chronique ainsi que la multitude des intervenants (3 chambres d'agriculture, 3 directions provinciales, 2 offices régionaux de mise en valeur agricole...) (14) constituent une réelle problématique pour établir une vraie stratégie de développement agricole et la mise en cohérence des interventions des uns et des autres.

Finalité et objectifs du projet :

Ce projet a été contractualisé en 2009 entre les deux Régions dans le cadre du Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD). Il a pour finalité la contribution au développement agricole de la Région de l'Oriental à travers la veille stratégique dans le secteur agricole,la définition et la mise en œuvre des stratégies de son développement, la consolidation des actions des différents intervenants dans ce secteur, en particulier le conseil Régional de l'Oriental (CRO), la Direction Régionale de l'Agriculture (DRA), la Chambre d'Agriculture, l'INRA, ainsi que tous les partenaires concernés par le secteur agricole . Il permettra la mise en réseau des acteurs institutionnels du secteur agricole en se dotant d'outils opérationnels d'aide à la prise de décision et sera un accompagnement pertinent au Plan Régional du programme Maroc Vert.

L'atteinte de ces objectifs se décline en deux volets spécifiques :

….....

(14):Depuis,une réorganisation du ministère marocain a permis la création de Direction Régionales ,notamment celles de la Région de l'Oriental

*La mise en place d'un service administratif "Agriculture et Développement Rural "

*La création d'un Centre Observatoire des Ressources Agricoles (CORA).

Le conseil Régional de l'Oriental (CRO) est la Collectivité Maître d'Ouvrage et le Conseil Régional Champagne Ardenne (CRCA) est la collectivité Assistante à Maître d'Ouvrage.

Si l'objectif principal du projet est le renforcement des capacités du CRO en matière de développement Agricole et développement Rural, il n'en demeure pas moins que de manière plus spécifique, il vise le renforcement des capacités de l'administration du CRO, des partenaires concernés par l'agriculture.

Description du contenu du Projet :

a:L'appui à la mise en place d'un service administratif "Agriculture et Développement Rural"

1- Ce service, en plus d'assurer le suivi de la commission "Agriculture et Développement Rural ", a pour mission d'apporter son appui technique et administratif à l'ensemble des actions attachées au développement de l'Agriculture régionale et de son environnement, il veillera à la mise en œuvre et au suivi de la politique régionale dans le secteur de l'agriculture.

2-Il est chargé de la gestion des dossiers relatifs à l'aménagement rural,la réalisation des études relatives à l'agriculture,l'élevage,l'élaboration des stratégies et programme de vulgarisation agricole et de formation des producteurs,l'élaboration de politique et programmes de recherche agricole adaptés aux besoins du monde rural, la conception et la conduite des stratégies d'aménagement de l'espace rural et de gestion des ressources naturelles.

3- Il est également chargé de gérer les programmes d'aide d'appui, ou toute autre initiative que décidera éventuellement le CR, en étant l'interlocuteur des autres collectivités, les associations professionnelles, les coopératives, etc. Finalement, il sera l'interface administrative des services extérieurs et partenaires du secteur agricole.

b/ la création d'un "centre Observatoire de Ressources Agricoles " :

1- C'est un outil de collecte d'information , d'investigation ,d'analyse, d'évaluation et d'aide à la prise de décision. Il vise à améliorer les connaissances dans le secteur agricole. Sa mission est de valoriser et de renforcer le capital informationnel en vue d'une utilisation optimale des moyens destinés au développement mais aussi à la protection et à la préservation du secteur. Il a pour tâche la mise en place et le contrôle des dispositifs de collecte des données statistiques dans le domaine de l'Agriculture, la production synthétisées de ces statistiques et ces indicateurs, et

finalement de publier régulièrement des rapports sur le secteur agricole dans la région Il réalise les études sur l'élaboration des cartes de vocation agricoles des territoires, contribue notamment à l'élaboration de la carte hydro- géologique de la Région et appuie le développement de l'approche qualité, traçabilité, certification...(comme le programme des indications Géographiques protégées -IGP) ,Finalement,à l'instar d'un observatoire,il exerce une tache de veille stratégique.

2- c'est aussi une plate forme pour la formation,information et conseil pour augmenter les capacités des partenaires institutionnels et un espace de coordination et de mise en cohérence des actions , visant le développement de l'agriculture dans la région de l'Oriental . Il contribue ainsi à développer un réseau d'acteurs et d'expertise en matière de surveillance et de suivi de l'état du secteur. (15)

C- Mise en réseau : (voir schéma général du projet)

Ce centre a comme autre objectif de mettre en réseau tous les acteurs concernés par le secteur, en particuliers ceux cités plus haut. Il est un espace de rencontres et d'échanges de l'information,notamment par la création d'un centre documentaire et un site interactif pour et de la part des partenaires. De cette manière, il peut contribuer à la définition de la politique régionale en matière de développement agricole.

Réalisations :

la mise en œuvre du projet a commencé par une série de réunions entre les acteurs concernés par le projet, la sensibilisation et l'information autour du projet.

Un premier plan d'actions, dressant une feuille de route pour la mise en œuvre a été ainsi élaboré. De plus il a été convenu:

1- Plusieurs réunions du Comité Régional de suivi qui ont lieu pendant le premier trimestre 2010 pour identifier les champs d'intérêt de l'observatoire et les besoins en formation

2- les plans de formation sont arrêtés entre les partenaires marocains et leurs homologues de Champagne Ardenne à l'occasion de la mission qui s'est déroulée du 16 au 21 mai 2010.

3- Validation en Novembre 2010 de l'hébergement de l'Observatoire,dans les locaux du CRO

4-Cycle de formation à Châlons-en-Champagne en mai 2010.

5-Constitution de l'Association Observatoire Régional de l'Oriental en Novembre 2010.

.....

(15) compte rendu de l'ARCOD-CA - Nov 2010 -page 6.

** **Missions de la Région champagne Ardenne à Oujda (Maroc)****

La mise en place du projet

Cette mission avait un double objectif:

1- Finaliser les aspects intentionnels du projet notamment avec les rencontres des élus et des responsables du CRO et la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental

A cet effet,un état d'avancement des projets en cours,objets de la coopération entre les deux régions, a été dressé et notamment le dossier Centre de Ressources Agricoles.

2-Amorcer la première formation au profit des institutions participantes :

*DRAO
*DPA Oujda, Figuig, Nador
*Chambres d'agriculture Oujda, Nador
*ORMVAM
*INRA,

Les thématiques abordées ont concerné trois volets :

*Quel type d'observatoire ?
*Les types d'informations pertinentes à recueillir?
*Les types de formations requises ?
*La définition du planning pour les formations

Un plan d'action et un plan de formation ont été élaborés et validés par les partenaires locaux.

Une des premières missions a débuté par une entrevue avec le nouveau Président de la Région de l'Oriental (RO), les deux journées suivantes ont été réservées à la formation proprement dite et à la visite de deux exploitations. Il est à noter que les participants à cette formation étaient en grande partie les Directeurs des Centres de travaux et les Directeurs de centres de mise en valeur qui sont les organismes de proximité pour les agriculteurs et qui ont déjà la responsabilité de la collecte de l'information.

Le 2° jour de la mission,une formation a porté sur les thèmes suivant :

1-les composants de l'observatoire
2-les types d'informations
3-L'articulation entre les différentes sources d'informations
4-le fonctionnement global du système
5- les objectifs
6-Gouvernance et pilotage institutionnel et technique
7-Étude prospective

8-l'Observatoire des Systèmes d'Exploitation (OSE)

9- la veille économique,technique et réglementaire

10-l'approche prospective

La 3° journée de la mission : la formation dispensée a concerné les thématiques suivantes :

1- l'Observatoire des Systèmes d'Exploitation de champagne-Ardenne- (OSE)

a / L'OSE de la chambre Régionale d'Agriculture de champagne Ardenne , Un dispositif d'acquisition de référence-système,Typologie des exploitations, Mise à jour de l'outil par le suivi du réseau d'exploitation;

Quelques exemples de productions : Étude paille champagne-Ardenne,Cartographie régionale de la disponibilité en paille de céréales mobilisable de façon pérenne pour la production non alimentaire (électricité,chaleur ,pâte à papier...); Actualisation annuelle des principaux éléments constitutifs des cas-types: rendement; prix, charges.. Poursuite des travaux sur l'évolution des exploitations et la baisse des charges.

b/ L'observatoire : un outil indispensable à l'échelle régionale , une photographie de l'agriculture de champagne-Ardenne, un outil permettant la prise de décisions et le choix des orientations politiques (prospective...), un outil de formation, de référence pour conseillers de terrain (analyse transversale du fonctionnement d'une exploitation)

c/ nécessite: Une mise à jour annuelle des données , un suivi pointu des fermes de références pour être au cœur des évolutions, du temps d'ingénierie et donc des moyens financiers.

2- la démarche prospective :

a- les groupes de travail :

*séminaire de réflexion : sur plusieurs jours , réunir les commanditaires (professionnels) de l'étude et les faire réfléchir aux objectifs puis aux différentes étapes Importance cruciale du choix des représentations des professionnels.

*Groupe d'experts : expertiser les scenarii élaborés lors du séminaire de réflexion.

b- la méthodologie:

*Faire un état des lieux (les acteurs , les activités,les territoires,les représentations)

* Identifier les enjeux et les moteurs de développement en se projetant dans 20/30ans.

*Définir des scenarii d'évolutions possibles.

*Chiffrer des leviers permettant de favoriser ou de freiner le développement des scenarii

*Faire partager et valider toutes les étapes par les commanditaires de l'étude (professionnels,élus...)

c- Les livrables :

*Un document complet sur l'état des lieux.

*Des moteurs identifiés qui permettront à l'avenir de faire une mise à jour des scenarii

*un document synthétique sur la prospective réalisée.

** Mission de la RCA à Chalons en champagne **

Une mission de formation a été organisée à Châlons-en-Champagne conformément au programme de formation arrêté .

Déroulement de la mission :

Réunion de cadrage et état d'avancement du projet. Cette réunion a débuté par un rappel de l'état d'avancement des actions entreprises dans le cadre de la coopération entre les deux régions . Lors de ce cadrage, il a été procédé au rappel des objectifs pour la mise en place de l'observatoire agricole :

*validation des systèmes d'exploitation existant dans la zone

*Élaboration de supports permettant la numérisation des exploitations de la Région de l'Oriental

*Réalisation des enquêtes agricoles pour la caractérisation des exploitations agricoles

*Élaboration des manuels d'instruction des enquêtes

*Analyse et traitement de l'information

*Alimentation de l'observatoire

*Fonctionnement de l'observatoire

*Définir les livrables à produire pour répondre aux attentes du conseil régional

*Utilisation prospective de cet observatoire

*Technique d'élaboration des messages .

Les principaux axes pouvant assurer un fonctionnement adéquat de cet Observatoire :

1-Intérêt que doit constituer l'observatoire agricole pour les politiques à s'impliquer dans les politiques agricoles

2- Fonctionnement de l'observatoire dans le cadre d'une structure associative qui doit intégrer tous les partenaires institutionnels

3- Livrables à produire qui doivent s'articuler autour des points suivants:

*points et informations se rapportant sur les filières

*messages techniques et économiques

*portée nationale conjoncturelle

*Aide à la décision

*Évaluation des politiques publiques

Une visite d'une exploitation agricole de 130 Ha située dans les Ardennes a permis de se rendre compte des changements de spécialisation suite aux mutations que connaît la politique agricole commune (PAC).

Par ailleurs, une séance de travail a eu lieu à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Administration et de la foret (DRAAF), Des éclaircissements ont été apportés à la Délégation marocaine sur les méthodes statistiques et sur le SIG mis en place à la DRAAF et leur importance concernant le recensement des cultures, l'avertissement phytosanitaire et les prévisions de récolte et des productions.

1° Trimestre 2010: État d'avancement de la mise en place de l'observatoire Agricole de la Région de l'Orientale, les informations statistiques recueilles au niveau du service des statistiques de la direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental (DRAO) à intégrer dans l'observatoire agricole de l'oriental sont relatives aux :

* prix quotidiens au niveau du marché de Gros d'Oujda relatifs aux fruits et légumes
* prix moyens payés aux producteurs des 6 dernières années au niveau des provinces et préfecture de la Région orientale

*les productions végétales et animales
*l'effectif des cheptels (bovins, ovins et caprins)
*les résultats du Recensement général de l'Agriculture
* le service des statistiques à réalisé, en MAI 2010, une formation au profit des enquêteurs de la DRAO pour entamer une vaste opération de recensement des plantations du territoire au niveau de la région de l'oriental et ce par l'utilisation de la télédétection et du Système d'Information Géographique (SIG). Toutes ces activités et informations sont d'une importance capitale pour le fonctionnement de l'Observatoire Agricole de l'Oriental. (16)

Constitution de "l'Association Observatoire Régional Agricole de l'Oriental "

Une délégation du conseil Régional de champagne Ardenne a été invitée à participer à l'assemblée Générale constitutive de cette association qui s'est tenu à Oujda du 21 au 24 Novembre 2010 . en marge de cette constitution, la délégation a eu un certain nombre de rencontres , notamment avec le conseil Régional de l'Oriental pour faire le point sur le programme d'action 2011, au siège de l'ORMVAM avec la Direction Régionale de l'Agriculture, le conseil Régional de l'Oriental,la Wilaya de l'Oriental et la Direction Régionale de l'Agriculture, pour établir l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Observatoire et programmer les actions fin 2010 et début 2011. ….....

(16) compte rendu de l'ARCOD-CA à Oujda.

Statut juridique de l'Observatoire :

La forme juridique retenue, et qui est la plus usuelle dans les cas similaires, est la création d'une association suivant le Dahir de 1958, et qui sera domiciliée au Conseil de la Région de l'Oriental; les personnes désignées pour y siéger le feront au titre des fonctions qu'ils occupent dans leurs institutions et non pas à titre personnel. Elle est composée d'un conseil d'administration, présidé par le président du Conseil Régional de l'Oriental.

Par ailleurs, et vu le retard accusé dans l'exécution, il a été décidé de faire appel à un professionnel pour accompagner pendant trois mois (Décembre 2010 à février 2011) la mise en œuvre de certains aspects de l'Observatoire. Cette décision a été faite de commun accord entre les partenaires et confirmé par un échange de courriers entre les deux présidents. C'est à ce titre que l'ARCOD-CA est intervenu pour animer la structure nouvellement créée, avec pour mission :

1- Prendre connaissance, avec le concours des partenaires institutionnels, du contenu global du projet, des actions à mettre en œuvre et des échéances pour ce faire

2- Déterminer les besoins en formation concernant l'Observatoire. Ces besoins prendront en compte celles qui ont déjà été dispensées

3- Établir un planning détaillée des formations convenues

4-Mobiliser les experts formateurs et assurer la réalisation de ces modules

5-Assurer pour les deux Conseils Régionaux et l'ARCOD-CA le suivi et la mise en œuvre des actions de formations

6-Fournir la liste des besoins en équipement bureautique, technique et informatique pour l'Observatoire

7-Fournir un rapport de chacune des sessions des formations

8- Produire un rapport de mission intermédiaire à mi parcours , et un rapport final relatant toutes les étapes de l'action.

Les points 1,2,3 et 4 ont été réalisés . Le point 7 est en cours . Les formations ont débuté en fin janvier 2011. (17)

Section 2 : projet de valorisation des produits du terroir

La région de l'Oriental est un vaste territoire,très contrasté et riche en biodiversité . Il possède des produits qui ont très fort lien avec le terroir, des qualités organoleptiques avérées ,une réputation certaine reconnue et parfois une vraie notoriété . Il était donc pertinent,et le Plan Maroc vert Régional vient de le confirmer,de faire de ce potentiel un vrai levier de développement durable pour la Région de l'Oriental. C'est ainsi que tout naturellement,la région de l'oriental et la région

….....

(17) rapport final , ARCOD-CA Novembre 2010- page 7

champagne-Ardenne ont fait de la promotion et de la valorisation des produits de terroir un axe important de leur coopération . Dés 2006 , elles ont mis en œuvre une démarche d'inscription de signes distinctifs et de qualité sur deux produits phares de la Région : La Clémentine de Berkane et le Moutons de Béni Guil . Un autre produit bénéficiera plus tard de cette démarche .Il s'agit de la datte AZIZA de Figuig. La Clémentine de berkane, produit de grande renommée,est parfois victime d'usurpation d'identité.

La promotion du Mouton de Béni Guil, grande richesse des hauts plateaux , soulagera notamment la pression,déjà trop forte,sur les parcours pastoraux. .

La valorisation de la datte Aziza,véritable produit de terroir de l'Oasis de Figuig,est un parfait exemple de développement local.

C'est l'indication Géographique protégée (IGP) -que nous allons voir plus tard dans ce mémoire-qui a été retenue comme label de promotion,de protection,de valorisation,de préservation de l'environnement mais aussi comme outil de développement durable.

Concernant la Clémentine de berkane , la reconnaissance de l'IGP a été remis au Groupement Demandeur par Le Roi Mohamed VI le 28 Avril 2010 lors du Salon International de l'Agriculture (SIAM) de Meknès. Pour le Mouton de béni Guil, le dossier a été inscrit par la Commission Nationale et a été enregistré à l'Office marocain de la protection de la propriété Intellectuelle et commerciale. L'agrément sera remis par Le Roi à l'occasion du SIAM,fin Avril 2011 – période de la rédaction de ce mémoire-

Ce programme , qui dés le début, s'est inscrit dans la durée , sera intensifié pour promouvoir et valoriser d'autres produits de terroir, aussi bien sur les volets des signes distinctifs et de qualité que sur les aspects de valorisation, d'amélioration des processus de production et d'emballage, la commercialisation, etc.

Telle a été la volonté des deux Régions qui viennent de reconduire leur partenariat jusqu'en 2015 , en y inscrivant ce programme comme axe fort de leur coopération. Ainsi et dans un souci de cohérence avec les projets locaux ,il est apparu pertinent d'accompagner les projets de promotion et de valorisation des produits de terroir qui sont en train d'être mis en place par la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental. Un axe particulier de ce programme est le projet de diversification pour le Néfliers.(18)

.....

(18)compte rendu de l'ARCOD-CA: valorisation des produits de terroir de l'oriental du -14 Mars 2011- page 7

Principaux objectifs :

Accompagner la promotion et la valorisation des produits de terroir dans la Région de l'Oriental pour en faire un vrai levier de développement durable pour permettre :

* La protection des produits du terroir
* La valorisation des produits agricoles de l'Oriental
* La développement local
* La préservation de l'environnement

Pour la datte aziza de Figuig et la Néfel de zegzel: Élaborer les cahiers de charge, les plans de contrôle, déposer les demandes de reconnaissance.

Action 1 :Valorisation des produits de terroir de l'Oriental.

1.Accompagner l'élaboration de l'inventaire des produits de terroir de la région :

Il s'agit d'accompagner la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental, en cohérence avec la stratégie du Plan Maroc Vert Régional, concernant les produits de terroir, notamment pour répertorier les produits qui sont susceptibles de présenter des caractéristiques de notoriété , et/ou de qualité et/ou d'originalité dans la région de l'Oriental. On peut citer :

*plantes Aromatique et Médicinales

*Des types particuliers de Miel
*Des variétés de Dattes
*Les Nèfles, Grenades, Figues,...
*Les truffes des hauts plateaux
*Des préparations culinaires spécifiques à la région

2 . Établir une cartographie des produits:

Appuyer l'élaboration d'un répertoire de référence (forcément non exhaustif) en établissant les fiches d'une dizaine de produits dans un premier temps. Ces fiches concerneront , la dénomination du produit, sa localisation, ses caractéristiques techniques culturales et procédé de réparation ou de transformation suivant les cas...

3 .Utiliser les Nouvelles technologies de l'information et de Communication pour leur promotion

4.Sensibiliser les producteurs :

Pour un certain nombre de produits, choisis en concertation avec la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental et les associations professionnelles, des campagnes de sensibilisation en faveur des producteurs seront organisée : formations, pratiques culturales, emballage, conditionnement, commercialisation, aspects de qualité et environnementaux.....Cette tache sera

assurée par des Experts en coordination avec la Direction Régionale de l'Agriculture. (19)

Descriptif détaillé de l'action 1 :

Valorisation et promotion des produits de terroir

a/ journée de Sensibilisation Nèfles de Zegzel :

Une journée de sensibilisation sur la nèfle de zegzel a été organisée, fin Avril 2010. Le choix de Cette date n'est pas fortuit puisque c'est le début de la campagne de cueillette . Cette journée a porté d'abord sur l'importance de cette culture dans la région de Zegzel . La production annuelle est en moyen de 6000 tonnes et on estime qu'elle représente plus de 85% de la production nationale. La Nèfle peut donc être considérée comme un produit de terroir. Cette filière occupe quelque 417 Ha et comptabilise environ 30000 journées de travail pour une valeur totale d'environ 3.900.000 euros. De plus , c'est l'une des rares cultures qui ne demande pas de soins particuliers. Sa concentration dans la vallée de Zegzel en fait un élément très important dans l'équilibre écologique

b/ les conclusions de la journée priorisent :

1- L'accompagnement des agriculteurs et leur encadrement pour l'amélioration des pratiques culturales,l'augmentation en qualité et en productions.

2- La création d'une unité d'emballage et de conditionnement

3- L'accompagnement des agriculteurs dans une démarche d'inscription d'un signe distinctif : IGP, AOP,...ou encore culture biologique pour la Nèfle de Zegzel

4-L'amélioration de l'organisation professionnelle en mettant à niveau la coopérative et l'association.

5-L'inscription de cette démarche dans le cadre du Plan Maroc Vert Régional.

La promotion d'un produit repose sur sa renommée, et c'est le cas avec la nèfle de Zegzel , mais aussi sur une communication efficace, une brochure ainsi qu'un prospectus de promotion seront conçus et mis à disposition des agriculteurs et leurs organisations dans le cadre de la contribution de la Région Champagne Ardenne à ce projet. (20)

Mission de la route des saveurs de l'Oriental :

En vue d'accompagner l'élaboration de l'inventaire des produits de terroir de la région, il a été décidé de répertorier les produits présentant des caractéristiques de notoriété, et/ou de qualité

(19)journal "le Matin" 2 Mai 2011 "Développement de la Région de l'oriental " page 8

(20)Rapport final de l'ARCOD-CA du mois de Mars 2011-page 8

et/ou d'originalité: Plantes Aromatiques et Médicinales, types particuliers de Miel, variétés de Dattes, Nèfles, Grenades, Figues,Truffes des hauts plateaux, préparations culinaires spécifiques à la région, etc

Rappelons que le ministre marocain de l'Agriculture a lancé un inventaire des produits de terroir pour Quatre Régions dont l'Oriental. De même, l'Agence de Développement de l'Oriental et l'ONUDI ont lancé une autre étude sur la même thématique. Le rendu final est en cours.

Pour ce faire, et en lien avec les programmes précédents, notamment en ce qui concerne le tourisme solidaire, une mission " route des saveurs et produits de terroir " a été réalisée.

Lors de Cette mission, il a été convenu, entre autres décisions, de mener un programme pour initier un recensement du patrimoine de la RO. Cette action a donc été retenue dans la programmation de 2010 dans le cadre du partenariat qui lie la RO à la RCA en deux volets: un volet patrimoine et un volet plus spécifique, concernant les produits de terroir.
Par ailleurs, et en rapport avec les produits de terroir, qui font partie intégrante du patrimoine,un plan de travail spécifique a été arrêté,et confirmée lors de la mission du 22et 23Novembre 2010 avec la direction Régionale de l'Agriculture et de l'ORMVAM à Berkane.

A ce titre une délégation du CRCA s'est rendue dans l'Oriental du 9 au 13 Décembre 2010 . Il s'agissait de mettre en place une cartographie des produits de terroir, les époques où on peut les consommer frais, ensuite les produits dérivés et transformés, et finalement ceux qui sont a la base de plats gastronomiques. L'objectif et en cohérence avec le reste des programmes, notamment le tourisme responsable est solidaire, est d'initier d'éventuels circuits "Route des saveurs " dans l'oriental.

Un certain nombre de rencontre (ORMVAM, Direction Régionale de l'Agriculture, l'Association Nationale des Éleveurs d'Ovins et de Caprins, des associations villageoises, des femmes cuisinières, etc) ont permis de confirmer l'existence d'un vrai potentiel. De cette mission il ressort :

1- Origines du projet : Artisanat et économie

L'artisanat, dans l'Oriental comme partout ailleurs dans le monde, obéit aux règles générales suivantes :

*Dans le contexte traditionnel:

-un savoir-faire immémorial,d'une valeur inestimable

-Des produits premiers de très haute qualité

-un rôle d'une importance considérable dans le tissu social.

*Dans le contexte économique et commercial

-un risque d'oubli ou d'abandon des savoir-faire et des produits traditionnels

-une offre analogue à elle même, ou détériorée à force de répétition hors contexte

-Une rentabilité médiocre dès lors que l'objectif premier n'est plus social mais la recherche affichée de revenus complémentaires

*L'artisanat de la cuisine de terroir

La cuisine familiale et traditionnelle est un artisanat et à ce titre soumise à ses lois générales : grand savoir-faire, qualité des produits et répétition sans grandes variations. Comment préserver les savoirs-faire, protéger la "gastro diversité ", rendre attractive à un public divers une cuisine artisanale, et donc répétitive dans un cadre contemporain,tout en ménageant la qualité d'origine.

L'origine région pionnière dans les IGP semble parfaitement placée pour faire valoir par une cuisine novatrice la diversité de ses terroirs, d'autant et c'est une chance paradoxale, qu'elle a été épargnée jusqu'à présent de l'implantation d'une restauration relevant d'une soi-disant gastronomique, mais au sens onéreux et international du terme

2- Proposition de projet pour une Route des Saveurs Orientales :

Ainsi peut se concevoir l'idée d'une "Route des Saveurs de l'Orient " qui consistera à faire un repérage sur le terrain, un recensement ciblé et une analyse des produits de terroir, à reporter sur la carte de la Région les lieux sélectionnés: à étudier avec les producteurs une démarche de valorisation (régularité de production , transformation éventuelle, conditionnement, communication , commercialisation); enfin à envisager avec les cuisiniers traditionnels une gastronomie simple et innovante fondée sur ces produits.

Cette démarche de "nourriture lente " [" slow food"], concept à décliner librement pour l'appliquer et l'adapter de façon appropriée à la région , doit aller de paire avec un accueil de même qualité : simplicité et authenticité de la table "hôtes et de l'hébergement , (de type table et gites paysans), en se gardant de tomber sur les lieux ainsi privilégiés dans les travers de "restauration de luxe " et " d'auberge de charme " qui seraient sans rapport logique avec le produit du terroir et d'accueil à la ferme nécessairement pauvres et simples dans leur essence, et qui impliqueraient des investissements qui éloigneraient des exigences de développement local.

3-Processus proposé pour la mise en place du projet :

La mise en place d'une Route des Saveurs Orientales passe par une mise en cohérence effective et pratique de divers éléments :

* La charte en place d'une Route des Saveurs Orientales passe par une mise en cohérence effective et pratique de divers éléments :

- la charte, par laquelle les acteurs de la Route s'engagent en la signant, devra être accompagnée d'un manuel de procédure portant sur la définition du produit, sa spécificité orientale, son processus de production, son marquage et conditionnement etc. ainsi que l'accompagnement d'une telle valorisation: cuisine et accueil .

-Les produits retenus seront dans un premier temps d'un nombre limité. Il s'agit à partir d'une demi-douzaine maximum de lancer une démarche qui pourra être élargie part la suite.
-La mise en place d'un label touchant à la fois aux produits, à la restauration à l'accueil et à l'hébergement pourrait être confié à un organisme indépendant spécialiste des questions de certification,

- Enfin si l'Objet est de susciter une association des adhérents à la route celle-ci ne peut être créée ex nihilo. Aussi est-il proposé de confier pour le lancement de la Route la gestion des opérations à une association plus généraliste en charge de la promotion des territoires et des terroirs-en cours de constitution. La procédure à mettre en place va consister, sur cette base et sur un calendrier prévisionnel à :

-Effectuer une mission terrain de choix des sites/produits/acteurs

-Décider d'éventuelles missions de conseil technique par produit

-Décider du circuit type.

Le résultat de cette démarche sera donné à l'éditeur indépendant en charge du Guide des Saveurs Orientales qui à partir de ces indications doit effectuer un travail concerté mais autonome: reportages terrain, maquette,textes et images etc.

Action 2 : inscription d'un signe distinctif de qualité pour la Datte Aziza de Figuig et la Nèfle de Zegzel :

Une mission a été réalisée les 9 et 10 janvier 2011 qui concernait l'inscription d'une indication Géographique Protégée pour la Datte Aziza de Figuig, plusieurs réunions ont été tenu dans les locaux de la municipalité de Figuig et il a été procédé à l'élaboration du cahier de charge et à la désignation de la coopérative Agricole "Al massira " comme Groupement Demandeur.

Par ailleurs, un suivi rapproché permettra de déposer le dossier rapidement et ainsi obtenir l'agrément à l'occasion de la tenue du Salon International d'Agriculture de Meknès en Avril 2011 -moment de la rédaction de ce mémoire-

Certaines questions ont été abordées , notamment concernant les compléments de formation sur le traitement thermique de la Datte par L'INRA de Marrakech, les problèmes d'emballage,....et sur lesquels tous les partenaires doivent contribuer.

le groupement Demandeur pour la datte Aziza est la coopérative Agricole Al Massira. Le cahier des charges est finalisé et le plan de contrôle établi. Le dossier administratif à été déposé devant la commission nationale fin janvier 2011. Le groupement demandeur pour la Nèfle sera constitué de la coopérative Agricole wawe Alout et de l'Association de Développement Rural de l'Espace Takarboust.

Le cahier de charge de la Nèfle ne pourra pas être élaboré avant la fin du printemps 2011 car il est nécessaire de déterminer les propriétés physico-chimique de la Nèfle et par conséquent, il faudra attendre la prochaine campagne.

Section 3 : Projet d'amélioration de la compétitivité et de la formation

sous section 1 : La mise en place des indicateurs géographique protégées (IGP)

L'idée de mettre en place des IGP s'est faite jour du fait de la longue expérience de coopération entre la Région de Champagne-Ardenne (RCA) et la Région de l'Oriental (RO), notamment dans le secteur de l 'agriculture (avertissements agricoles où l'ORMVAM est devenu un Centre National d'Excellence, Filière emballage et conditionnement, la seule formation de ce type au Maroc,.....). Lors de la réunion consacré a la thématique, co-présidéé par les deux présidents de Région, et avec un soutien de M. le Wali de la RO , la décision d'apporter un appui concernant l'implémentation IGP a été prise concernant deux produits phares: Le Mouton de Béni Guil et la Clémentine de Berkane. Un troisième produit bénéficiera de cette démarche en 2010-2011:la Datte Aziza. A partir de deux produits bien identifiés le projet a consisté à apporter une expertise et un appui d'ordre réglementaire aux services marocains en charge du secteur agricole. Ainsi était donc nécessaire le concours du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la pêche et de la Ruralité (MAAPR) et d'experts notamment de Champagne-Ardenne à ce projet "pilote" et de référence. Une législation marocaine sur les Signes distinctifs et les Appellations d'Origines et de Qualité a été élaborée le 23 janvier 2008 et les décrets d'applications promulgués le 25 Décembre 2008.

Les actions :

le programme a porté sur les actions suivantes :

1-Clémentine de Berkane

*Établir la procédure de contrôle.

*Déposer la Demande de Reconnaissance.

2-Mouton de Béni Guil

*Constituer le Groupement Demandeur.

*Finaliser le Cahier des Charge

*Établir les procédures de contrôle.

3- Datte Aziza

*Sensibilisation et vulgarisation du projet IGP

Réalisations :

1-Clémentine de bérkane

a/ Établir la procédure de contrôle:

La phase suivante a consisté en la rédaction du plan de contrôle. Pour ce faire , et suivant la législation marocaine , l'organisme de contrôle devait être agrée par le Département de l'Agriculture marocain . Ce n'était pas le cas pour CERTIPAQ, ce dernier n'étant pas intéressé par un tel agrément. Du coté marocain , seuls trois organismes sont reconnus au niveau national mais n'ont pas la reconnaissance de l'Union Européenne!
La formule imaginée de commun accord entre CERTIPAQ et NORMACERT (l'un des trois organismes marocains) a permis de faire appel à NORMACERT et à CERTIPAQ pour une reconnaissance simultanée aussi bien au Maroc qu'en Europe. Le plan de contrôle a été donc élaboré début 2010

b/ Dépôt de la Demande de Reconnaissance :

Le dossier de la Clémentine de Berkane a franchi toutes les étapes d'instruction, de publication de deux mois dans les journaux pour une éventuelle opposition et a été finalement adopté par la commission Nationale des Signes Distinctifs et de Qualité. Le signe de reconnaissance de l'IGP sera remis de manière solennelle par le Roi lors du salon International de l'Agriculture de Meknès en Avril 2010 (moment de la rédaction de ce mémoire)

2- Mouton de Béni Guil :

a/ Constitution du Groupement Demandeur :

Pour le Mouton de Béni Guil, et dans la suite des actions de 2009 ; après la constitution de noyaux d'éleveurs pour la constitution du groupement demandeur, un certain nombre de difficultés commençaient à s'accentuer : le bassin de la race Béni Guil étant très grand, les rivalités tribales résistaient, des interférences politiques à l'approche des élections de la Chambre Régionale de l'Agriculture commençaient à se manifester, le changement organisationnel au niveau du département de l'Agriculture de la Région de l'Oriental,...
Tous ces facteurs, ont conduit les autorités de la Région à confier à l'Association Nationale des Éleveurs d'Ovins et de caprins (ANOC) le dossier de demande de reconnaissance de l'IGP

pour le Mouton de Béni Guil.

L'ANOC est une association reconnue d'utilité publique , dont la mission est la promotion et la préservation des races ovines et caprine endémiques du Maroc, notamment la Race Béni Guil. De plus ,elle compte dans la Région 32 coopératives qui couvrent l'ensemble des hauts plateaux, 14 groupements d'éleveurs adhérents dans l'Oriental. Elle dispose d'une organisation logistique et en ressources humaines qui lui faciliteront les contrôles internes. Ainsi le 6 mai 2009, L'ANOC est déclaré Groupement Demandeur de l'IGP pour la viande du Mouton de Béni Guil.

b/ Finalisation du Cahier des Charges :

Mission d'appui Mai 2009

Cette mission avait comme objectif,entre autres,d'avancer sur le cahier des charges du Mouton Béni Guil. En raison de l'importance et de la densité des débats sur la Clémentine de Berkane, il n'a pas été possible d'aborder lors de cette seule journée le cahier des charges . Il a été convenu que le projet actualisé ferait l'objet de plusieurs réunions des acteurs concernés par le projet. Ce travail a permis l'élaboration de la dernière version du cahier des charges est désormais opérationnel et qu'il est maintenant opportun pour les porteurs du projet de choisir un organisme de contrôle.

c/ Établir les Procédures de Contrôle :

Les retards survenus à cause de plusieurs facteurs n'ont pas permis d'élaborer le plan de contrôle au courant de l'année 2009. Ceci étant ,comme signalé précédemment et suivant la législation marocaine, l'Organisme de contrôle devait être agrée par le Département de l'Agriculture marocain. Ce sera donc, comme pour la Clémentine, la formule imaginée de commun accord entre CERTIPAQ et NORMACERT pour une reconnaissance simultanée aussi bien au Maroc qu'en Europe. Le plan de Contrôle est en phase d'élaboration (premier trimestre 2010). Ainsi le dépôt du dossier de demande de reconnaissance de l'IGP pour la viande du Mouton de Béni Guil devra intervenir lors du premier semestre 2010

3-Datte Aziza :

La datte Aziza est le troisième produit qui est pressenti en 2009 pour profiter de la démarche d'inscription d'un signe distinctif . Profitant de la mission d'appui du 4 au 7 mai 2009 de M. Charles PERRAUD, une visite de terrain à Figuig a consisté a :

*Vérifier la pertinence d'un tel projet

*Amorcer le Cahier de Charge de la Datte Aziza

La rencontre avec les personnes concernées par le projet a permis de valider l'existence d'un savoir faire spécifique "méthode Figuig " pour la culture de la datte Aziza, d'un historique et d'une notoriété qui seront faciles à démontrer, et d'un territoire (la palmeraie) dont la délimitation ne devrait pas poser de problème (l'identification des parcelles dédiées à l'Aziza étant possible). La visite de la palmeraie a été l'occasion de constater sur une exploitation les spécificités de la méthode Figuig (espacement, envergure,enlèvement des épines,engraissement). Le suivi du parcours complexe suivi par l'eau de la source jusqu'aux parcelles exploitées et l'explication de la méthode de gestion de cette eau ont été passionnants et ont démontré la pertinence et l'efficacité d'un savoir faire vieux de sept siècles! L'apparent déclin de la production de dattes (100 tonnes dont seulement 10 tonnes d'Aziza) et de l'entretien général de la palmeraie est une motivation supplémentaire pour mettre en place une IGP pouvant devenir moteur de développement et symbole du renouveau d'un patrimoine exceptionnel. La réunion qui a rassemblé une trentaine de personnes,a débuté par une présentation du projet à l'aide de trois documents projetés en vidéo. Les deux premiers,présentés par M. Charles PERRAUD, étaient destinés à expliquer le concept d'IGP et le rôle moteur que devront jouer les opérateurs concernés regroupés au sein d'une association dédiée à la création et à la future gestion de l'IG. Le troisième, préparé et présenté par le chef de service de la production agricole à l'ORMVAM et animateur de l'IGP "Clémentine de Berkane ". Visait à expliquer le dispositif législatif et réglementaire marocain afin d'encadrer les IG, ainsi que le déroulement des procédures d'enregistrement et les délais de traitement des dossiers.

Le rôle de la coopérative dans la mise en place et la gestion de la future IGP a fait l'objet de nombreux échanges. Elle compte 413 membres livreurs de différents produits et offre la possibilité de collecte à des producteurs qui ne sont pas membres. Concernant la datte, il existe de nombreux opérateurs hors coopérative (bien qu'il n'y ait aucune hostilité de leur part à l'égard de celle-ci). Il semble qu'il se dessine un consensus pour que la coopérative joue un rôle pilote dans la construction de la future IGP avec l'appui des autorités dans le cadre d'une association porteuse du projet qui regrouperait tous les opérateurs (sur la base du volontariat).

L'ensemble de ces visites, rencontres et discussions a permis de confirmer l'existence d'un potentiel important d'une IGP pour la datte de Figuig. L'accent devra être mis, dans les travaux à venir,sur l'organisation de la filière et le lien de spécificité entre la qualité du produit et le territoire.

Il faudra tout particulièrement, lors de la prochaine récolte, réaliser un examen organoleptique (commission de dégustation) afin d'identifier les spécificités gustatives de cette datte

réputée(21)

Sous section 2 : Mise en valeur et sauvegarde de l'artisanat d'art dans le cadre de l'EPO :

historique de l'action :

Le projet de l'espace professionnel d'Oujda a été conçu comme un sas de formation/ insertion s'adressant aux jeunes filles des milieux défavorable n'ayant aucun ou un faible niveau scolaire et échappant de ce fait à tous les mécanismes de formations professionnelle mis en place par l'État. Il consiste en un espace de formation techniques débouchant sur la maîtrise d'un métier, mais aussi sur des formations en gestion, en comptabilité et en initiation à l'administration des coopératives associations, micro sociétés,... Ces formations ne sont évidemment qu'un moyen, le but ultime étant l'insertion économique. Prés de 110 jeunes filles ont été formées aux métiers de coupe couture, tricotage, broderie, passementerie et confection de tapis traditionnels. Certains résultats concrets ont été obtenus notamment, la création de la coopérative SALAM CHARQ et l'association ENNOUR en plus de 65 emplois crées. L'effet le plus notable de cette action est sans conteste l'appropriation par les institutions marocaines de cette expérience. En effet ,la Fondation Mohammed V pour la solidarité a repris à son compte le concept qu'elle a généralisé au reste du Royaume et en particulier elle a crée quatre centres dans la province d'Oujda -Angad sous la dénomination "Espace de qualification des jeunes filles ". En parallèle, une autre action a été menée, intitulée "sauvegarde des métiers d'artisanat d'art " consistant en l'appui à l'artisanat d'art avec un objectif toujours présent, celui d'insertion des jeunes apprentis (garçons) de ces métiers ont été ainsi appuyés : anciens instruments de musique,le Zellige (mosaïques marocaines), le bois peint.

Description de l'action :

Comme résultat de ces deux expériences,une formation en Mejdoub (broderie avec fil d'or) a débuté à l'espace professionnel d'Oujda, cette introduction répond au double objectif .

* La nécessaire liaison formation/insertion qui est la philosophie de l'espace professionnel

*la sauvegarde du métier de l'Artisanat d'Art menacé de la disparition.

Le mejboud étant un métier d'artisanat d'art typique de l'oriental utilisé essentiellement pour la confection d'habitats traditionnels de fêtes et de décoration mais qui est lui-même à la base de confection des selles de cheval traditionnelles,autre métier menacé

….....

(21)d'après l'intervention du directeur de l'ORMVAM,lors des préparatif du SIAM 2010 compte rendu de l'ARCOD -juillet 2010- page 13

sérieusement de disparition. Ce double aspect a naturellement conduit à ces deux formations dans ce même espace professionnel d'Oujda. Ce sont des métiers manuels parmi les plus réputés dans la ville d'Oujda, symbole de toute une tradition et de rites tissés par les relations ayant lié l'homme à la race équine. Néanmoins, divers facteurs inhérents à l'évolution industrielle et au mode de vie moderne, ont fait que ces métiers se retrouvent en danger de disparition.

Il ne s'agit pas d'un simple métier mais d'un patrimoine civilisationnel et culturel qu'il faut sauvegarder. Par ailleurs,l'Espace a été sollicité systématiquement pour participer à tous les événements, De plus cet espace est le seul lieu de confection des selles de cheval artisanales l'Oriental. Il est à noter, qu'à terme et à travers cette action, ce métier traditionnellement masculin, a été féminisé.

Principaux objectifs :

*Insérer professionnellement des femmes et jeunes filles des milieux défavorisés

*Réduction de la pauvreté par la création des micro-activités capable d'augmenter le revenu des familles

*Conservation du patrimoine artisanal et sauvegarde des métiers de l'Artisanat d'art .

Objectifs spécifiques:

*lutte contre la pauvreté.

*Lutte contre le chômage.

*Formation/insertion des femmes et jeunes filles.

Impact du projet :

*Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

*Prise de conscience du rôle économique et social de la femme marocaine.

*Aide à la création des emplois décents et productifs pour les jeunes.

*Sauvegarde du patrimoine artisanal en ce qui concerne la selle de cheval de l'Oriental.

Moyen matériels et humains:

*9 filles en formation.

*Un local de formation dans un atelier du village des artisans

*Les équipements adéquats.

*Fourniture et consommables.

*L'encadrement est assuré directement par la Délégation.

*Une formatrice en mejboud (plein temps).

*Des formateurs en modules : achat vente, gestion, comptabilité et initiation à l'administration des coopératives, associations, micro-société...

Durée :

*Atelier selles traditionnelles : 3 ans

*Atelier Mejboud : 4 ans.

Mode opératoire :

le projet bénéficie du soutien du CRCA,à travers l'ARCOD-CA qui met à disposition des bénéficiaires,les formatrices, le matériel et les fourniture. Le suivi et l'accompagnement du projet sont réalisés par la Délégation basée à Oujda.

Facteurs limitant :

-L'absence actuelle de circuit de commercialisation pour les selles.

Descriptif détaillé des actions entreprises :

1- La formation mejboud:

La formation en mejboud (broderie en fils d'or) a porté sur l'acquisition du geste qui est un des plus difficiles . Elle a continué pour la maîtrise et sur la finition et la diversification des points de broderie . Après avoir appris les premières techniques du métier,les bénéficiaires appliquent leurs acquis sur des babouches traditionnelles, calligraphie, tableau de décoration, parures pour literie , oreillers.....Actuellement elles exercent leur savoir-faire sur des habits traditionnels (caftans,robes,capes....) et sur des objets de décoration (cache boites,petits objets de décoration...)

2 -La formation en confection des selles;

En parallèle à l'acquisition de la technique de base en broderie , toujours en perfectionnement car l'apprentissage dans ce métier est très lent , la formation en confection de selles de cheval est dispensée . Elle concerne toutes les techniques annexes : le découpage du tissu, le découpage et le collage des motifs,les techniques propres à la maroquinerie, la passementerie pour la décoration de la selle,le choix de nécessaires pour la selle : brides,mors,étriers,sangles,...L'objectif est de permettre aux lauréates de tendre vers l'autonomie la plus avancée possible.

3-Participation aux événements commerciaux :

*participation à l'exposition d'artisanat qui a eu lieu au village des Artisans d'Oujda

*participation à la foire de fin d'année,à la place 3 mars d'oujda

*participation au salon National du Cheval

*participation au salon Régional du cheval

*participation au deuxième salon National du cheval a El jadida

les objectifs de la participation à ces événements sont multiples :

*c'est une mise en situation réelle des filles

*c'est une initiation aux fonctions Achat/Vente

*c'est une occasion pour elles de se rendre compte de la vraie valeur des métiers d'artisanat

qu'elles pratiquent.

*C'est une occasion pour l'espace professionnel de comparer les selles de l'Oriental à celles des autres régions. Il est à souligner que l'espace professionnel est le seul endroit où sont fabriquées des selles dans la Région de l'Oriental.

* C'est aussi l'occasion de se faire connaître dans une perspective de commercialisation

Il est à noter qu'en marge des formations dispensées,les bénéficiaires des deux ateliers avaient suivi des cours en techniques d'expression française à l'institut Française de l'Oriental, dans le but de leur faciliter le contact avec les étrangers,surtout lors des expositions pendant l'été avec les retours des Marocains résidant à l'étranger.

4- Initiation aux formes juridiques, gestion, comptabilité...

Dans un souci de compter la formation technique par des formations sur les différentes formes juridiques (associations, coopératives, micro-sociétés,...) et l'initiation aux bases de la gestion, comptabilité, calcul des prix de revient et des marges ,...une formation partielle a été réalisée . Elle a concerné 3 modules pour un total de 20 heures :

*Notions de base sur ce qu'est une association, son fonctionnement,etc...
*Éléments sur le droit de travail et des salariés
*Éléments de base sur la gestion.

Ces éléments, notamment sur les notions de coopératives, de micro-société, calcul des prix de revient et des marges sont très pertinentes pour l'insertion économique des lauréates.

5- Regroupement sous formes juridiques appropriées :

L'objectif de regrouper les filles autour d'une association, coopérative, d'un groupement de production, micro-société,... bien entendu pour celles qui le souhaitent, n'a pu être atteint pour au moins quatre raisons :

*la volonté ferme des lauréat de s'installer individuellement.

*la nature du métier n'encourage pas au regroupement: difficulté de comparer les rendements de chacune,difficulté de se répartir les taches...

*Métier traditionnellement réalisé au domicile même de l'action.

Une certaine appréhension de la part des filles de s'affranchir et de s'insérer dans la vie active

6- Appui aux Maîtres Artisans dans les deux métiers menacés :

L'autre dimension du projet était aussi de sauvegarder par l'appui aux Maîtres Artisans les métiers d'artisanat d'art menacés. Cet objectif semble être atteint.

concernant les deux Maîtres Artisans Formateurs. On peut constater qu'ils ont repris confiance dans le métier, qu'ils sentent un regain d'intérêt pour les produits qu'ils confectionnent. Mais aussi et surtout ils se sentent valorisés et en regain de renommée.

7-Prospection des circuits de commercialisation :
Quelques actions ont été initiées en direction de quelques clients potentiels pour essayer de tester le marché.

En plus des actions menées dans les événements auxquels l'espace a participé,une grande banque de la place a montré de l'intérêt pour de tels produits. Il s'agit du Crédit Agricole qui a demandé un échantillon d'une petite selle de décoration et de tableaux portant les logos de la banque. Les échantillons ont été livrés et une suite est en attente.

La prospection est une tache cruciale pour la réussite de l'insertion, bien que délicate et difficile. Par ailleurs, un système qui organise des défilés de mode à Marrakech, après un premier test d'habit (caftan) passe commande régulièrement pour la confection d'habit. Les recettes sont au profil des maîtres artisans et des lauréates.

Sous section 3 : Appui au renforcement durable des capacités de maîtrise du CRO en matière de développement :

Le Maroc a lancé de grands chantiers politiques (Instance Équité et Réconciliation puis Conseil Supérieur des Droits de l'Homme,...), économiques (Infrastructures, Plan Azur,plan Vert,...) mais aussi sociaux (Initiative Nationale de Développement humain (INDH), Code de la Famille), partant du fait qu'un Maroc moderne et démocratique ne peut se faire sans que l'approche genre soit au cœur de toutes les réformes entreprises. C'est ainsi qu'a été promulgué le code de la famille, qui permettait pour la première fois une vraie égalité entre les deux sexes.
Par ailleurs,et de manière à s'attaquer aux problèmes de violence et d'exclusion contre les femmes, un certain nombre de centres d'écoute et d'hébergement ont été mis à la disposition, pour une gestion déléguée, des associations qui agissent dans ce domaine. De ce fait, l'Association Ain Ghazal Oujda 2000, s'est vu confier la gestion du centre Social pour la Femme , mis en place par la Fondation Mohamed V, est fondation présidée par SM le Roi et qui agit dans le champ social. Ce centre a été inauguré par le Roi le 28 Octobre 2001, c'est le seul dans la Région de l'Oriental. Plusieurs contacts et actions ont eu lieu dans les années précédentes avec l'association Ain Ghzal Oujda 2000.

En plus des visites des différentes délégations de la RCA à ce centre,un programme d'accueil d'étudiants stagiaires, dans le cadre de leurs mobilité, a été arrêté . En suite aux différents échanges entre les responsables du CRCA, du CRO, de l'IRTSCA, de l'ARCOD-CA , il a été

convenu d'établir un échange entre l'IRTS et l'association Ain Ghazal, notamment en ce qui concerne l'accueil d'étudiants stagiaires champ ardennais dans l'Oriental.

Accueil de stagiaires de l'IRTS dans l'Oriental par l'association Ain Ghazal :

Par ailleurs ,dans le cadre de stages que les étudiants de l'IRTS doivent effectuer dans leur cursus de formation,un accord a été contracté avec l'association Ain Ghzal Oujda 2000 qui les accueille. En effet, chaque année, plusieurs stagiaires sont encadrés par l'Association Ain Ghzal conformément à un référentiel professionnel, document de base définissant les termes de références de stage établis par l'IRTS qui ont trait aux aspects essentiels des domaines de compétences tels que :

***l**a connaissance de l'environnement social au Marocaines
*la rencontre avec les service sociaux marocaines
*les méthodologies utilisées au Maroc
*l'accompagnement social
*la participation à l'élaboration du projet
*le travail en équipement
*l'implication dans les dynamismes institutionnels

Comme chaque année, 2010 a vu la réalisation de deux stages,chacun de 3 mois C'est dans ce contexte qu'un appui de la RCA a été sollicité, il concerne surtout le renouvellement d'une partie de l'équipement devenu désuet. Cette opération a été totalement réalisée suivant les termes de la convention. Suite aux différentes échanges entre les responsable du CRCA, le CRO, l'IRTSCA, de OFPPT et de l'ARCOD-CA, il a été convenu d'effectuer une action "d'appui à l'établissement d'un diagnostique des besoins et des ressources en travail social dans la Région de l'Oriental " mission qui serait un préalable indispensable à la mise en œuvre d'un projet de formation d'une vingtaine de travailleurs sociaux pour une formation courte. Cette décision fait suite à la réunion avec la direction Régionale de l'OFPPT lors de la mission effectué par les responsables de l'IRTSCA dans l'Oriental et la mission effectuée par les Responsables du CRCA et de l'ARCOD-CA dans l'Oriental. Cette dernière mission a pu valider la pertinence d'un tel projet aussi bien avec le premier Vice-président du CRO, qui a exprimé l'Attente d'appui dans la formation dans le domaine du travail social ainsi que les besoins exprimés de manière précise et concrète par la Direction de l'OFPPT.

Échanges IRTS - OFPPT :

*premier phase : Appui à l'établissement d'un diagnostic des besoins et des ressources en travail social dans la Région de l'Orientale

*deuxième phase : Appui à la mise en place d'une formation courte qui sera identifiée (premier

phase) comme prioritaire. Elle portera sur l'appui à la définition de l'ingénierie de la formation retenue et sa mise en œuvre. Cette dernière phase requiert l'accord préalable des différents partenaires après réalisation de la phase.

Objet de la mission :

Appui à l'établissement d'un diagnostic des besoins et des ressources en travail social dans la Région de l'Oriental.

Participants :

- IRTSCA : Directeur Adjoint de l'IRTSCA et le Chargée de mission pour les Relations Internationales.
- OFPPT : Directeur Régional de l'OFPPT l'Oriental, le Chef du Service Carte et relation avec les entreprises et l'Équipe de la Direction Régionale de l'OFPPT.

Une fois les compléments d'enquêtes éventuels réalisés par l'équipe de l'OFPPT, les résultats seront transmis à l'IRTSCA, qui à son tour, fera parvenir à l'OFPPT un rapport de mission contenant les résultats du diagnostic et les différentes pistes retenues.

Accueil de stagiaires de l'IRTS dans l'Oriental par Ain Ghzal :

Dans le cadre de stage que les étudiants de l'IRTS doivent effectuer dans leur cursus de formation ,un accord a été contacté avec l'Association Ain Ghzal qui les accueille. En effet , chaque année plusieurs stagiaires sont encadrés par l'Association conformément à un référentiel professionnel comme document de base et les termes de références de stage établis par l'IRTS . (22)

Chapitre III/ Résultats,Critiques et propositions :

a/ état des lieux:

La coopération décentralisée, instauré depuis des années entre la RCA , et la RO à certainement donner beaucoup d'expériences , d'énergie à leurs relations, a permis de mettre en place plusieurs mécanismes de gestion,de savoir faire,à offert l'occasion de voir le jour pour plusieurs acteurs (associations...), de faire développer des compétences et des techniques de gestion,d'administration....

La région de l'Oriental s'est métamorphosée,entre un moment de stagnation, de doute, d'hésitation...et un moment où La Région prospère, et développe d'énorme atouts,et même devenu une expérience pilote pour le reste des Régions; L'oriental fort de ses potentialités et qui continue de vivre sa mutation profonde , connaît une vraie dynamique de développement

(22) Rapport de synthèse de l'ARCOD-CA avril 2011,page 53.

avec des projets structurants. Toutefois, ce descriptif n'occulte pas d'importantes problématiques auxquelles doit faire face le territoire de l'Oriental en terme d'environnement, de développement de l'activité économique, de développement humain, substance même de l'initiative Nationale de développement Humain (INDH) qui est dispositif de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Dans notre cas d'étude, sur les interventions de la Région CA, dans le cadre de la coopération décentralisée entre 2009 et le mois d'avril 2011, les réalisations sont a la hauteur des relations liants les deux régions, mais dans quelle mesure on peux considérer que la mission de la RCA est accomplit? Quelles sont les points de faiblesse de cette coopération? La coopération décentralisée a-t-elle un avenir?

En France, la coopération décentralisée semble aujourd'hui stagner. A l'origine de ce blocage,la fracture sociale et le chômage qui obligent les collectivités à recentrer leurs initiatives au niveau local. La coopération décentralisée ,pourtant, ne devrait pas être appréhendée en seuls termes financiers elle apporte aussi son lot d'enrichissement humain. Aux autorités locales de mobiliser les citoyens pour la redynamiser. (23)

Dans l'Oriental , une Région qui s'ouvre de plus en plus sur d'autres formes de coopération, a-t-elle conscience des défis qui se profilent avec la crise financière, et les mouvements historiques qui secouent la région du Maghreb? L'ARCOD-CA qui représente l'élément majeur dans cette chaîne, et qui a accepté de m'ouvrir ses portes pour voir avec eux dans une optique de concrétisation des projets, les réalisations sur place ; a effectué un bilan synthétique de points forts et de points faibles de l'ensemble des Actions entreprises dans la RO, avant de passer au tableau récapitulatif, je signale que plusieurs dossiers sont en cours ou de fin d'élaboration, par conséquent on a pas toutes les informations qui peuvent nous permettre de diagnostiquer correctement ces projets, et malgré cela, et avec le peu d'informations qui remonte de façon sporadique à l'ARCOD-CA, (1° critique),on va mettre le doigt sur les points négatifs, n'ont pas pour stigmatiser les efforts déployés généreusement par les auteurs de cette coopération, mais dans le but d'apporter un regard critique de l'extérieur, c'est à dire loin de toute implication dans le processus de coopération, et de toute contrainte liée a l'image des deux Régions ou spécialement à l'image de L'ARCOD.

b/ Bilan synthétique :

A/ Action Num 1 : Soutien aux jeunes promoteurs

….....

(23) www.diplomatie.gouv.fr -financement de la coopération décentralisée

***Points forts** :

1/Fréquentation du "point jeunes "

2/Personnes ressources.

3/Expérimentation de dispositifs innovant.

4/Constitution d'un réseau de jeunes promoteurs (associations).

5/Bonne articulation national/local.

***Points faibles** :

1/ Obstacles bancaires.

2/Absence de réflexion partenariale.

3/Très faible valorisation .

4/Manque de données de référence.

B/ Action Num 2 : Compagnonnage industriel

***Points Forts :**

1/Relation avec la CCI de Chalons.

2/Rôle du consultant.

3/Relation ARCOD/Maroc avec les entreprises.

***Points Faibles** :

1/Territorialisation de l'action.

2/Manque d'efficacité de la CCI d'Oujda.

3/Demande fluctuantes de la CCI

4/Difficulté d'obtention des Visas.

5/Absence de relation avec le poste d'expansion économique.

C/ Action Num 3 : Système d'avertissement agricole

***Points Forts** :

1/Méthode d'intervention économique,efficace et écologique.

2/Modification des relations de L'ORMVAM avec les producteurs.

3/Globalisation de l'action.

4/Amélioration de la gestion de l'irrigation.

***Points Faibles :**

1/Faible valorisation de l'action en Champagne-Ardenne.

2/Absence de généralisation (rôle de la coopération bilatérale)

D/ Action Num 3 : Promotion féminine

***Point Forts :**

1/Fréquentation

2/Formation.

3/Francophonie,francophilie.

4/Expérience pilote.

***Points faibles :**

1/Faible implication d'acteurs champ-ardennais

2/Réflexion commune limitée sur le contenu des formations

E/ Action Num 4 : Dispositif ARCOD

***Points forts :**

1/Des professionnels expérimentés.

2/L'utilisation au Maroc des compétences locales reconnues.

3/Forte implication des élus régionaux.

4/Partenariat consolidé en Champagne-Ardenne et un réseau de personnes et un réseau de personnes ressources compétentes et motivées.

5/Identification de personnes ressources au Maroc .

***Points faibles :**

1/Cadre formel défaillant.

2/Relations à améliorer avec l'administration régionale.

3/Relais insuffisants avec la coopération bilatérale et multilatérale.

4/Absence de valorisation et de mise en débat de l'action.

5/Procédures financières perfectibles.

6/Réseau d'expertise non mobilisés de façon systématique pour mettre en perspective l'action de l'ARCOD-CA dans le cadre d'un projet de développement régional.

Dans le même optique , depuis l'avènement de la décentralisation,les responsables locaux ont de manière continue de nombreux défis à relever pour gérer et développer leur territoire . On observe parfois un développement "anarchique et désordonné " de la CD , certaines communes multiplient les partenariats , qui bien souvent sont inadaptés car ne reposant sur aucune réflexion ou caractéristiques communes aux deux partenaires . D'autres communes restent sans partenaires pour de multiples raisons (éloignement, problèmes de communication ,etc). La Région CA,a focalisé ses efforts sur la Région de l'Orientale ,notamment la ville d'Oujda , plusieurs accords, plusieurs réalisations,les régions à coté souffrent toujours de manque d'infrastructure d'activités,... alors que la CD ne doit pas être seulement l'affaire des capitales ou des villes secondaires au risque de creuser encore plus l'écart entre le milieu rural et urbain avec tous les problèmes que cela peut engendrer , la RO est devenu un pôle d'attraction très important mais créant un déséquilibre démographique grave entre la population de la ville d'Oujda et des villes et régions avoisinantes, on estime a 35% le taux de la population rural , contre un moyen national de 50%. Ce qui explique un exode rurale très

inquiétant.(24). Un taux de pauvreté en 2008 dans la région de 17,9 % . Ce qui classe la région au 11 sur 16 . un taux d'activité de 45 % avec le classement au niveau des régions 11/16 ,et en fin un taux de chômage de plus de 20 % , ce qui classe l'oriental a la dernière position 16/16. seulement la situation actuelle a évolué mais très loin d'être a la hauteur de ambitions de la population,malgré de nombreux projets.

La CD avec l'Oriental aujourd'hui arrive a un stade où il doit passer a un niveau supérieur,doit s'engager sur la voie d'une véritable relation partenariale "co opération " basée sur la réciprocité des échanges, parce qu'elle ne doit pas être toujours perçu comme un nouveau "guichet" de financement, la qualité de la CD repose sur un équilibre des apports. Quelles que soient les motivations, la notion de "réciprocité " doit rester au cœur de la démarche de coopération . Chaque collectivité dispose de richesse,pouvant bénéficier à l'autre. Cette réciprocité des échanges doit être marquée d'une réelle volonté politique en impliquant l'ensemble des acteurs de la commune (élus,services techniques, mais aussi la société civile), mais ce stade n'a pas encore été atteint entre les deux Régions RCA et la RO,malgré les avancées enregistrées entre les deux régions.

Absence de stratégie d'avenir concernant le Région de l'Oriental et les communes avoisinantes , l'objectif est d'aboutir à une meilleure cohérence thématique et géographique des actions et d'éviter de multiplier sur le terrain des projets doublons ou en opposition.(25)

L'ouverture de la RCA sur la RO , a quand même certaines limites, qui garantissent la place et les intérêts de la France,et de la RCA en particulier. Ce qui nous amène sur un facteur déterminant dans la conduite de la CD de la RCA qui a été et reste la peur des délocalisations,un chargé de mission au conseil Régional résume la problématique posée aux décideurs : " il y a une crainte énorme en CA, des citoyens , des élus et des services : la délocalisation. C'est l'exemple de la coopération avec la Hongrie lors qu'une entreprise de CA ferme ses portes et délocalise en Hongrie. Dans ce contexte, les gens ne comprennent pas ce qu'est la coopération.

C/ Regard détaillé sur les actions de l'ARCOD-CA

L'ensemble des projets mentionnés dans ce mémoire ont été des projets (moutons béni mguil , datte aziza,..) ambitieux, prometteurs... mais a l'échelle régional, et a court terme, sans prévoir sur le long terme les problèmes qui peuvent arrêter le processus d'adaptation et de maturation de ces projets, a savoir la concurrence nationale et internationale. En plus la bonne qualité de viande par exemple exige un prix raisonnable, mais loin du prix pratiqué dans les marchés

….....

(24) intervention de M.le président du conseil de la Région de l'oriental lors des assises -février 2011

(25) journal- le Matin -(Maroc) du 2mai 2011 page 6.

traditionnels (les souks). Ce qui laisse la viande du mouton Ben Mguil , une viande soignée, riche,..mais très cher, idem pour la datte Aziza, qui souffre de la concurrence des pays du Golfe qui exportent vers le Maroc des dattes de bonne qualité et bon marché en plus, quasiment le même problème avec le clémentine et la concurrence espagnole et d'autres régions du Maroc (Agadir...). Et même pour les selles faites avec les fils d'or, n'ont pas été épargnées par la concurrence chinoise,c'est vrai ce n'est pas la même qualité,même quand même, il y a un préjudice énorme, parce que un touriste anglais émerveillé par cette production artisanale, ne fait pas de différence entre selles de fabrication marocaine et selles de fabrication chinoise, et puis que ce touriste ne cherche pas a mettre la selle sur le dos d'un cheval, mais juste pour faire jolie dans son salon,donc il opte pour une selle de fabrication chinoise dont le prix est nettement moins cher qu'une vraie selle de fabrication marocaine, donc il faut protéger les producteurs de l'Oriental contre ces aléas, et leurs permettre de vendre plus a des prix encourageants, en mettant en place une stratégie d'accompagnement sur le long terme, si non leurs productions, entre une concurrence forte, et un marché local très modeste à de fortes chances de pourrir sur place , mettant fin a leurs rêves d'agriculteurs, exportateurs, ainsi qu'a toute une Région.

Cette coopération avec l'orientale n'a pas démontré l'absence d'un risque majeurs qui est celui de la fragmentation des actions, en faite les actions conduites dans le cadre de la coopération décentralisée sont conduites dans le cadre de partenariats particuliers. Elle s'inscrivent exceptionnellement en articulation avec d'autres actions menées dans le même contexte , plus rarement encore dans le cadre de programmes régionaux et nationaux, Cette fragmentation et cette atomisation entrent en conflit avec les politiques de distribution des équipements sur le territoire national arrêté par l'État, souvent en fonction du volume de population, et conduit à des demandes d'affectation de personnels que les États ne peuvent satisfaire . (26)

La réduction de ce risque passe par l'animation d'espace de concertation, la RO fait partie d'un grand espace visé par des mesures d'urgence initiées par l'INDH (initiative nationale de développement humain), d'une part et visé par des mesures d'encouragements par des investisseurs privés, d'autre part donc la coordination entre les différents acteurs est impératif, si non c'est le gaspillage pur et simple. (27)

Quant aux MRE, sur 3 millions de migrants le 1/3 son originaire de la RO, seul 14% son en France, vivant majoritairement dans les grandes villes : Lille,Ils de France.... contre un migrant marocain sur deux en Allemagne issue de la RO. Ce qui rende difficile pour la RCA , de mettre

….....

(26) la coopération décentralisée;trois partenariats entre le Nord et le Sud,PROCCOP L'HRMATAN, 2006

(27) Ali Kharroubi DNCR oujda ,le journal -le Sahara-(Maroc) du 13 AVRIL 2011 page 5

les migrants de la région officiellement dans le processus de développement de leur ville , parce que J'ai remarqué la faiblesse du rôle des migrants dans la CD, entre les deux Régions ,alors qu'on a un des principes fondamentales de la CD, qui stipule: (...l'encouragement des initiatives privées, et de promouvoir des actions dans la Région pour développer des activités génératrice de revenus,incitant les gens a rester dans leur ville...), alors qu'a oujda jusqu'à nos jours il n'y a pas de structure permettant aux migrants originaires de la Région d'investir avec des mesures appropriés, ou au moins d'accueillir leurs argents dans des investissements garanti par l'État ou par la Région, le problème est encore beaucoup plus large, les Appuis des migrants au développement, de leur région d'origine,qu'ils soient installés depuis longtemps en France ou plus récemment, ne s'inscrivent plus dans la perspective d'un retour. Après s'être mobilisés pendant longtemps comme substituts aux carences des pouvoirs publics, ils agissent de plus en plus fréquemment par des programmes engageant le long terme. Les transferts qu'ils opèrent ont un poids d'autant plus important qu'ils sont souvent originaires de régions économiquement anémiées, en périphérie de régions qui connaissent une dynamique économique. En terme de coopération pour le développement, la relation entre les associations de migrants et les collectivités territoriales (Françaises) entre dans le cadre Commun de la CD. Les CT ne sont pas les bailleurs de fonds des associations, les associations ne sont pas les exécutants de la politique des CT. Il n'en reste pas moins que la présence d'importantes communautés immigrées dans une CT est à prendre en compte. Leur participation à la CD est un moyen de leur insertion en France offrant de construire une fidélité, à leur collectivité d'accueil, à leur région d'origine.

Il est cependant important de souligner ici que les migrants, pas plus que les autres acteurs de coopération, n'ont à être décideurs des actions qu'ils soutiennent. L'avenir de leur région d'origine appartient à leurs habitants sur place et aux responsables qu'ils se sont choisis. Il convient de ne pas contribuer à faire des associations de migrants des structures de décisions parallèles aux structures issues des populations ou mises en place dans le cadre de la décentralisation . Pour impliquer ainsi les associations d'immigrés dans la CD, la Région de l'Orientale à mon sens doit mettre en place quelques mécanismes en concertation avec son homologue française, il s'agit par exemple :

*La mise en place de fonds de développement migration-coopération :
les transferts financiers des migrants en direction de leur zone d'origine sont des transferts de fonds privés. Les collectivités françaises quant à elles, sont en relation avec des collectivités publiques. Leurs interlocuteurs sont les représentants institutionnels des populations ou à travers elles, un large éventail d'associations . Pour lever la difficulté de rapprocher les fonds privés et

fonds publics, une hypothèse de travail est la mise en place de fonds locaux alimentés par des cotisations de migrants ,des ressources apportées par la CD (éventuellement par d'autres bailleurs de fonds) et les collectivités des régions d'émigration.

*Formation conjointe d'agent de développement local en France et sur place.
Le co-développement est fondé sur un échange permanent et organisé entre région de départ et région d'arrivée de migration. Ces échanges seront plus féconds que des personnes formées au développement local, aptes à se saisir des deux cultures, celle du pays d'origine et celle du pays d'accueil pourront les animer.

La formation d'agent d'animation du co-développement, dans un système unifié ouvert à part égale à des ressortissants de la région d'émigration et à des migrants ayant quitté leur terroir d'origine, est une voie à construire à laquelle les collectivités françaises pourraient apporter leur appui.

*Renforcement des compétences des associations de migrants.
les champs d'actions que les organisations de migrants investissent sont de plus en plus complexe et nécessitent des compétences techniques nouvelles. Il convient que ces organisations acquièrent les moyens de leur action et puissent disposer de formation et de ressources appropriées pour les remplir. Pour construire ces voies de coopération, il est fréquemment suggéré que les CT qui connaissent une forte proposition de population immigrées nouent des relations avec des collectivités de leur pays d'origine. pour mettre cette proposition en pratique, les collectivités ont plusieurs contraintes à gérer :

1/ Les populations migrantes qui sont installées sur leur territoire sont originaires de pays divers et des relations continues ne peuvent être nouées avec tous.

2/ faut-il privilégier des relations de CD avec une (ou des) zone(s) dont les ressortissants sont organisés ou au contraire faut-il inciter les groupes inorganisés à se doter d'instances représentatives à l'occasion de l'engagement d'un partenariat avec leur région d'origine?

3/même issus d'une région unique,les immigrés installés dans une CT ne sont pas tous originaires de la même ville, du même bourg ou de la même commune. Comment gérer la dynamique de coopération et comment construire le partenariat, avec une commune particulière, avec un regroupement de communes, avec le niveau régional?

Ce pendant on se pose la question de savoir si effectivement les migrants de la RO sont prêts a rentrer dans ces expériences avec confiance? Est-ce que la mentalité de ces migrants, a évolué suffisamment pour concevoir l'importance pour eux et pour la Région de cet aspect de la coopération ? La région dispose d'un nombre considérable de migrants,ayant des moyens financiers

très importants , mais l'évolution de la région a poussé ces migrants a privilégier majoritairement de financer des investissements privés, on spéculant dans l'immobilier (appartement, terrain, fond de commerce,...), rendant très cher le prix du mettre carré souvent dix fois plus cher qu'il y a deux ou trois années auparavant , situation qui va profiter a certains, mais va rendre la vie insoutenable pour la majorité , donc au lieu de canaliser l'investissement des migrants pour qu'il profite a tout le monde, on assiste a des phénomènes de société qui aggravent la situation économique, et dégradent le niveau de vie de la population, parce que c'est l'unique résultat ,qu'on peut obtenir en l'absence de structures où il y a de la production , des machines qui tournent, création de richesses (TVA...), distribution de revenus , création d'autres entreprises de sous traitance, permettant de créer des emplois....c'est dans cette perspective que la Région va pouvoir instaurer un climat durable de confiance avec l'ensemble des acteurs, surtout que la Région partenaire en France a un grand rôle a jouer (formation , fourniture-vente- de matériels, expertises, ouverture des marchés ,...) et c'est le moyens idéal pour faire évoluer la CD, vers d'autres perspectives a l'image de la CD franco-Anglaise (coopération dans l'enseignement professionnel et technologique , développement de réseaux entre Établissements d'enseignement supérieurs, formation des enseignants et développement de l'enseignement des langues vivantes...) ou la coopération franco-Russe (université technique d'État d'aviation civile de Moscou , l'enseignement supérieur et la recherche , coopération entre secteur public et privé "Administration électronique", Accord de coopération sur les services financiers, conduite des affaires en Russie et en France...) .ainsi que la nature d'autres coopérations avec l'Argentine, le japon, Portugal....laisse penser que la CD franco-marocaine a beaucoup d'étapes a franchir, le premier sera certainement la volonté politique, et l'évolution des mentalités.

On remarque en général que l'Oriental ne tire pas suffisamment profit de ses atouts et accuse un retard de développement important, particulièrement marqué au Sud de la région, la RO reste un territoire enclave, les infrastructures insuffisantes et des services de base peu performants, une économie peu développée, une économie souterraine pénalisante, une offre de loisirs et de divertissement limitée.(28)...mais c'est vrai avec la conjugaison des efforts dans le cadre de l'INDH et les actions de la RCA, les jeunes de l'oriental, ont vu leur Région passer d'une époque de privation, de pauvreté, de stagnation, de désorganisation....malgré les Atouts dont dispose la région, a une ère où on assiste a l'ouverture de plusieurs grands chantiers, favorisant une stimulation permanente de la croissance, grâce aux projets soutenus en matière d'agriculture, et grâce au compagnonnage industriel, surtout que les banques ont commencé a assouplir leurs démarches avec

….....

(28)intervention du président de l'oriental lors de la préparation du sallon de l'agriculture SIAM 2010.

les jeunes promoteurs, dont la mentalité a évolué, surtout avec l'arrivée au pouvoir du Roi Mohammed VI, et l'ouverture des provinces du Nord du pays à des investissements pharaoniques (auto route, complexes touristique...)....Donc, la Région a bénéficier de multiples actions a l'initiative de l'État, d'une part et de la coopération décentralisée d'une autre part, seulement ces efforts supervisés par l'ARCOD-CA, reflètent largement pour la coopération décentralisée, entre la France et le Maroc la tendance des actions, des réalisations..., mais aussi y définissent implicitement les bornes .

Autrement dit, et pour une multitude de raisons, l'expérience de la coopération décentralisée ,version de l'oriental est quasiment la même dans le reste des régions qui sont liées à la France par des projets de développement et de modernisation. Dans cette optique, et a partir des travaux des ateliers, on peut identifier des axes autour desquels certaines propositions commencent à émerger.

***Propositions :**

1/ Permettre aux collectivités marocaines d'acquérir une capacité de maître d'ouvrage:
La première série de propositions concerne les financements. La réussite des montages financiers conditionne la réalisation des projets et, de fait, la crédibilité de la coopération décentralisée. Or les collectivités rencontrent deux problèmes. Tout d'abord ceux qui sont liés à la définition du Maître d'ouvrage. Qui est le maître d'ouvrage pour la concrétisation des projets? De quelle façon la collectivité locale, en l'occurrence la collectivité locale marocaine, peut-elle devenir maître d'ouvrage? Doit-elle, dans certains cas s'appuyer sur une maîtrise d'ouvrage déléguée? Dans certains domaines, comme ceux de l'eau et de l'assainissement, des maîtres d'ouvrage peuvent se substituer aux communes tout en demeurant en étroite coordination avec elles. Ces organismes peuvent alors monter les projets et devenir des interlocuteurs reconnus des différents partenaires marocaines et internationaux. Car la prise en compte des dossiers de financement présuppose que soit réglée au préalable cette question de la maîtrise d'ouvrage, par un renforcement des capacités propres des collectivités locales ou par la délégation à un opérateur légitime et reconnu par les différents bailleurs de fonds potentiels.(29)

Mais, une fois le maître d'ouvrage identifié, sur quelles ressources financières peut-il compter? A quel niveau de subventionnement les projets peuvent-ils prétendre ? Il est impossible pour une collectivité locale de s'engager dans des investissements sur la seule base de l'emprunt. Dans leurs projets d'investissement, les collectivités locales françaises dynamiques intègrent dans la plupart des cas une part de subventionnement par le biais de dotations étatiques ,

….....

(29) forum du partenariat Maroco-Francaise,"la coopération décentralisée au service des territoires,Skhirate les 27 et 28 janvier 2010

européennes , ou provenant de collectivités territoriales de niveau différents. Pour pouvoir réaliser les projets initiés dans le cadre de la coopération décentralisée, il est important que les collectivités territoriales marocaines puissent bénéficier d'un certain nombre de soutiens financier, que ceux-ci proviennent de l'État marocain ou de la coopération internationale (décentralisée, bilatérale et multilatérale).

Encore faut-il qu'elles en aient la possibilité légale ou réglementaire et qu'un taux de subventionnement suffisant soit accepté par les autorités de tutelle. A quel niveau ce taux de subventionnement doit-il se situer et quels sont les bailleurs de fonds qui peuvent être mobilisés pour ces projets?

2/ Inscrire l'action dans la durée :

Le deuxième problème est celui de la pérennité de l'action . En effet , une action de coopération entre collectivités ne peut donner de résultats que dans la durée. Les élus connaissent bien le temps nécessaire à la réalisation de tout projet ambitieux, lorsqu'il faut l'inscrire efficacement dans un contexte local précis. Entre le moment où un besoin est identifié, le diagnostic effectué, la définition du projet élaborée, les moyens nécessaires à la réalisation réunis et la mise en œuvre achevée, il peut s'écouler des années pour que le projet devienne réalité. (30) Deux réponses peuvent être faites à cette question. La première est d'ordre institutionnelle. La contractualisation de la CD entre des collectivités précises, la mise en place de dispositifs – comités de pilotage chefs de projets,d'échéanciers régulièrement réactualisés sont indispensables pour assurer la pérennité de l'action. L'autre volet de cette pérennisation de l'action est un volet humain. Une relation entre deux collectivités sera d'autant plus enracinée dans la durée, qu'elle est intégrée au niveau des populations, que des échanges multiples se nouent entre individus dans les domaines de la formation, de la culture, des échanges économiques....

3/ Privilégier la formation continue:

Le troisième axe est celui de la formation . Certaines critiques ont été faites à propos de la CD dans la mesure où celle-ci a pu parfois sembler être une coopération centrée essentiellement sur la formation, sur la base de propositions de formation qui pouvaient sembler provenir unilatéralement des partenaires français, alors que des ressources existent également des coopérations avec des organismes comme le CNFPT ou d'autres institutions similaires dans le cadre international. La spécificité de la CD ne réside pas dans l'organisation des formations de base ou généralistes, mais plutôt dans le domaine de la formation permanente, de la mise en œuvre de stages

….....

(30)www.diplomatie.gouv.fr (les politiques françaises de développement en matière de gouvernance locale)

qui permettent d'améliorer la formation des responsables, à partir des acquis professionnels des personnels concernés et des expériences menées sur le terrain. Le rôle que peut jouer la CD dans ce domaine pourrait utilement être redéfini en concertation avec tous ceux qui ont aujourd'hui la charge de cette mission, au niveau marocain ou dans la coopération bilatérale franco-marocaine.

Quant a la façon dont la CD entre collectivités locales marocaines et françaises peut se structurer pour gagner en efficacité, il y a trois axes majeurs :

1/ Améliorer l'échange d'information :

Il est essentiel de partager la richesse des expériences qui se déroulent sur le terrain, et qui souvent,sont confrontées à des difficultés similaires. L'échange d'expériences, la réflexion collective sur les dispositifs et les méthodes employés ne peuvent qu'améliorer la qualité de chacune des interventions,mais permettent également de faciliter la relation avec les nombreux partenaires de cette coopération et l'établissement de synergies entre les différents types de coopération : décentralisée, bilatérale et multilatérale. L'organisation régulière-tous les deux ans-de séminaires, donnant lieu à l'établissement de documents préparatoires bilans et à la publication de leurs comptes rendus, et la tenue de journées d'études plus spécialisées dans l'intervalle favorisera cette circulation de l'information (31). Celle-ci devrait également être facilitée par l'utilisation de supports comme la revue Zellige publiée par le service culturel de l'ambassade de France au Maroc, ou comme le site Internet ouvert par l'ambassade de France et qui peut accueillir tout échange d'information des collectivités engagées dans la CD franco-marocaine.

2/ Favoriser l'organisation des élus engagés dans la CD:

La circulation de l'information ne remplacera pas la nécessité d'un minimum de structuration collective des acteurs de la CD, en particulier des élus qui sont à l'initiative des projets de coopération . En France,l'organisation des élus engagés dans la coopération avec le Maroc devrait se faire à travers la constitution d'un "groupe-pays Maroc " au sein de Cités unies- France,qui a déjà une longue expérience dans ce domaine pour d'autres pays du monde .Les groupes- pays permettent la mutualisation de la réflexion, l'interpellation des interlocuteurs nationaux et internationaux, et la prise d'initiatives pour promouvoir le développement de la coopération avec le pays considéré.(32) Cette structuration, attendue et demandée par un grand nombre d'acteurs

3/ Créer une commission paritaire franco-marocaine de la CD :

Il ne suffit pas que les élus s'organisent entre eux . Il faut également définir un cadre relationnel

…….

(31) www.cr-champagne-ardenne.fr (coopération-Maroc)

(32) www.cites-france.org (les enjeux de la coopération décentralisée)

permettant un dialogue constant et régulier entre collectivités territoriales et administrations centrales partenaires. Il ne s'agit pas de restaurer une tutelle administrative sur une coopération qui par définition, repose sur la nature décentralisée des acteurs qui la mènent .

La CD ne pourra se développer que si elle s'appuie sur le foisonnement d'initiatives prises par des collectivités qui se sentent pleinement responsabilisée pour les mener à leur terme . Mais l'évolution de cette coopération démontre que son efficacité est en partie liée à la façon dont elle s'inscrit en complémentarité à l'action des États.(33)

Elle doit pouvoir profiter des dispositifs mis en œuvre par les autorités nationales des deux pays , pour donner une ampleur supplémentaire aux projets des collectivités territoriales.

La constitution d'une commission paritaire franco-marocaine de la CD pourrait être l'occasion de prolonger les échanges de Marrakech , et une des taches de cette commission pourrait être de définir les conditions de création d'un fonds pour soutenir financièrement les projets des collectivités territoriales engagées dans la CD. Le fonds serait abondé par des crédits provenant de la coopération bilatérale mais aussi par des financements bilatéraux, en particulier européens dans le cadre du règlement Meda, adopté à la suite de la conférence de Barcelone. Cette commission paritaire franco-marocaine de la CD pourrait également être consulté dans le cadre de la préparation des commissions mixtes franco-marocaines.

….....

(33) journal "l'économiste " page 6 – les perspectives de la CD - du 13 Novembre 2010

Conclusion générale :

Après, presque cinq années de travail, la RO, a vu se concrétiser plusieurs projets de haute importance. Il y a des points de faiblesses certes, mais pour la population c'est une amélioration considérable. On constate clairement le fruit de la conjugaison des efforts du gouvernement,de l'INDH, mais aussi le travail de la RCA, via son bras armé l'ARCOD-CA qui a mis en confiance

tous les intervenants, tous les acteurs.....même les services de l'État (wali, gouverneur,....), une tache très difficile, qui a demandé un effort soutenu, sincère, et surtout professionnel.

Le Conseil de la région de l'oriental a organisé le 20 février 2011, les premières assises de la CD de l'oriental. Une opportunité pour mettre en exergue les potentialités dont regorge la région, mais aussi pour proposer des alternatives aux difficultés auxquelles doit faire face tout un territoire qui doit répondre aux multiples attentes en matières de développement économique, de développement humain et de dispositif de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. C'est ce que précisait l'argumentaire préparé à cette occasion. Un tel travail ne peut aboutir sans une large concertation avec l'ensemble des acteurs engagés dans le développement de l'oriental tout en capitalisant sur les grands chantiers qu'il connaît et en identifiant les secteurs porteurs. L'objectif étant de doter la région d'une feuille de route et d'accroître ses capacités de croissance.(34)

Aussi fallait-il recadrer les différents partenariats de coopération reliant plusieurs collectivités locales de l'Oriental à des collectivités européennes ou africaines dans le cadre de la CD. C'est le cas pour les partenariats de le région de l'oriental six régions Champagne-Ardenne ou ceux de l'oriental-région de Tombolai, Figuig- Seine-Saint-Denis, oujda-Aix en provence. Oujda-Lille, Oujda-Molenbeek, jerada- Forest, Saidia-Aulnay sous bois, Ahfir-Hérouville Saint-Clair, Nador-Malines et Berkane-Saint-Gilles. En somme, les différents représentants de ces collectivités ont abordé trois thématiques se rapportant à la stratégie de développement de l'oriental ; les différents acquis et réalisation de la coopération avec l'oriental ,les perspectives de la coopération ainsi que les nouvelles coopérations multi-partenariales. Au terme de ces débats, auxquels ont pris part des représentants des collectivités du Sénégal, mali, Burkina Faso, Nigeria, Espagne, Italie, Allemagne, Hollande et Belgique, en plus des représentants du PNUD et de la région de l'Oriental , 18 points sous forme de recommandation ont été élaborés. Ils stipulent de réussir des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud tout en soutenant l'Oriental pour qu'il devienne un carrefour euro-méditerranéen et un pôle afro-africain de développement. (35)Il ressort aussi de ces recommandations que le renforcement de cette coopération passe par la mise en place

….....

(34) journal " Al bayan " (maroc) le 20 Mars 2011 page 4

(35) www.assisescoopérationoriental.com

d'un réseau des collectivités opérant selon un mécanisme de suivi pour gagner en efficacité ,canaliser les énergies, mutualiser les moyens et assurer une cohérence dans les interventions de l'ensemble de ces partenaires. Une telle approche ne peut fructifier sans la création, au sein de ces territoires, de plates- formes adéquates pour mutualiser, échanger,partager et assurer les liens entre les populations dans le vie associative et politique .

Et pour passer d'une approche par projet à une approche par programme, il faut consolider les mécanismes financiers des collectivités et mettre à la disposition de la région et des collectivités les ressources humaines et matérielles pour assurer la réussite des différents projets de développement. En somme, c'est faire articuler ces programmes de CD avec les plans de développement communaux et veiller à la convergence entre les différentes interventions.(36) Dans la continuité de ses entretiens et ses efforts aux cotés de ses partenaires, le lundi 31 Mai 2011, le CRO, réuni en session ordinaire, a approuvé le Plan Stratégique de développement de l'Oriental et deux conventions de partenariat.

Fruit d'une large concertation entre les différents partenaires et acteurs concernés ,le plan stratégique de développement de l'Oriental ambitionne notamment de booster l'investissement dans la région, de consolider les acquis dans les domaines de l'agriculture , des énergies renouvelables et de l'industrie, et d'améliorer le cadre de vie des citoyens . Améliorer l'accès au service de base (santé, enseignement, sport, culture) à faire de l'agriculture un moteur de développement, créer un climat favorable à l'investissement, enrichir et compléter l'offre touristique et développer une industrie valorisant pleinement les richesses locales, sont les principaux objectifs dudit plan. Quant aux conventions approuvées lors de cette réunion ,tenue dans le nouveau siège du conseil de la région, elles concernent le domaine de la formation et de la recherche, et celui de l'environnement. Il s'agit en effet d'une convention de partenariat entre le conseil et le secrétariat d'État chargé de l'eau,de l'environnement et du développement relative à la création de l'observatoire régional de l'environnement et d'une convention cadre de coopération avec le conservatoire national des arts et métiers (CNAM-FRANCE) visant notamment à assurer des formations spécifiques dans des domaines tels que les énergies renouvelables , l'agroalimentaire et le tourisme . L'observatoire régional de l'environnement s'assigne comme objectifs d'assurer le suivi de la situation environnementale dans la région et de contribuer à la bonne gouvernance afin de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. (37) Quant à la CD, elle ne saurait en principe agir en dehors des politiques définies par les États

(36)La coopération décentralisée;trois partenariats entre le Nord et le sud, PROCCOP L'ARMATTAN,2005 page 76

(37) journal " l'économiste" (maroc) – page 5- le 01juin 2011

auxquels appartiennent les partenaires , mais elle se déploie aussi dans un champ propre. Les États du Nord sont donc appelés à se repositionner par rapport à la CD, comme l'a entrepris l'État français, non pas en abandonnant d'y jouer un rôle mais en tenant mieux compte du fait que sont en jeu à la fois la Décentralisation de la coopération et la coopération dans un espace décentralisé. C'est une condition pour que le renforcement de la CD n'accroisse pas cloisonnements et rivalités. On peut notamment espérer dépasser les solidarités fractionnées des différents acteurs de la coopération, dans le cadre d'échanges de réflexion et d'expérience propres à faciliter la recherche d'articulation nouvelles sur le terrain.
La tendance qui s'affirme aujourd'hui est celle de la constitution de réseaux à travers des actions, des projets communs, inspirée notamment par les programmes européens. Cette évolution pourrait contribuer à donner plus d'ampleur aux projets de CD, encore trop souvent éparpillés. Elle peut aussi permettre aux petites CT, qui ne peuvent guère intervenir de manière pertinente seules, d'agir à l'international dans le cadre de réseaux de projets qui mutualisent l'expertise et les moyens , permettent de changer d'échelle d'intervention et de mieux rechercher et mobiliser des cofinancements.

La question de l'ouverture mutuelle des acteurs de la coopération ne se pose pas seulement dans le contexte des stratégies et des projets locaux. L'État conserve toute légitimité pour organiser ou soutenir des confrontations plus larges,d'autant qu'il faut y inviter également les acteurs ne peut similaires des pays tiers. La question de la complémentarité des acteurs ne peut en effet pas être posée seulement du coté française mais aussi du coté du partenaire et surtout dans l'action bilatérale.(38)

Les besoins au Sud se diversifient et se sophistiquent et l'engagement et la bonne volonté au Nord peuvent ne pas suffire si des enjeux ne sont pas bien perçus par toutes les parties prenantes au Nord comme au Sud. Les besoins de s acteurs de la coopération au Nord sont également en pleine mutation comme dans les domaines de l'éducation au développement ou dans un souci de réciprocité. Il ne leur est pas possible de répondre totalement aux besoins du Sud d'une manière quasi automatique. Les coopérations-bilatérales et multilatérales constituent souvent le moyen le plus adapté pour y répondre, vu les moyens dont disposent les États et également les enjeux politiques et géostratégiques impliqués et qui ne peuvent être minimisés. Les États du Sud et leurs administrations centrales et locales sont les premiers concernés par ces expressions de besoins nouvelles et c'est à ce niveau là d'abord que les programmes et les réponses

….....

(38) Clair HOLMAN :"la coopération décentralisée:Réfléxion sur les enjeux,les limites et les perspectives d'avenir ",Mémoire DESS,université de Lyon 2.

se trouvent. La CD, pourrait ainsi jouer un rôle non négligeable à la construction de cette capacité de réponse.

La RCA, via l'ARCOD-CA a effectué un travail remarquable, par l'exécution de nombreux projets. l'État marocain a encouragé les initiatives pris par les CL pour booster le développement et lutter au mieux contre la pauvreté. L'INDH a apporté un soutien remarquable aux efforts de la Région de l'Oriental .

la CD a favorisé un cadre légal, juridique et administratif pour hausser et moderniser le niveau des relations internationales franco-marocaines, afin de s'ouvrir sur d'autres perspectives à savoir l'expérience de la CD franco-portugaise, franco-turque,....

Mais pour faire évoluer ces relations, il ne s'agit pas seulement de changer de projets, c'est- à- dire par exemple de passer de projet de modernisation de l'agriculture à une coopération militaire, stratégique, mais il s'agit de savoir au préalable si la mentalité a évolué suffisamment ou non ? Savoir a quel point la société a besoin de tel ou tel projet et à quel coût ? Dans quelle mesure la RO va assurer une continuité sincère des programmes, puisque les élus, les administrateurs , changent forcément, on a pas les mêmes conceptions des choses, d'autant plus que la CD se base essentiellement sur des relations personnelles, ce qui fragilise davantage cette continuité, donc est-ce que les Régions peuvent rendre ces relations institutionnelles dans un cadre légal bien définit au lieu de rester sur un socle personnel ? Est-ce qu'on a les cadres nécessaires qui peuvent suivre et développer avec les partenaires des projets d'avenir ? Plusieurs questions se posent quant à l'avenir de la CD franco-marocaine à la lumière des événements historiques et des changements politiques qui marquent actuellement le Maghreb. Mais on peut terminer ce mémoire en disant que la CD reliant la région de Champagne-Ardenne et celle de l'Oriental, se présente comme un moyen de rapprochement entre les hommes, une école de solidarité, un espace de rencontre interculturelle, ouvrant à des rapports de solidarité et à une meilleure connaissance mutuelle entre les hommes. Mais d'après notre analyse, elle est avant tout une coopération au développement, une coopération de proximité qui réalise des actions concrètes qui répondent aux besoins des populations. Enfin et dans le cadre de la PAD Maroc, la CD est un moyen de soutien de la dynamique de démocratisation, notamment par la consolidation de la décentralisation./

Bibliographie :

Ouvrages:

- ALAOUI Nezha (2008): « Le Maroc et la PESD. Quels enjeux pour le futur», contribution présentée au séminaire organisé par l'Institut d'études de sécurité de l'UE «La politique européenne de sécurité et de défense: Le dialogue entre l'UE et ses partenaires», 14 Mars 2008, Marrakech, Maroc.

- Béatrice ZARECZKY-WEINBERG, les instruments juridiques et de la coopération décentralisée, (CUF:30 ans), DGCID, 2006.

- BOUZALGHA karim: "Maroc-UE: vers un statut avancé, mémoire, Université Cergy Pantoise, 2007-2008. P08.

- Etienne BUTZBACH, Claire Bideau, « La coopération décentralisée Franco-Marocaine » la documentation française, IUREM, 1997,

- MEKKAOUI. A, Partenariat économique euro-marocain, l'Harmattan, 2000, pp.237-256.

- JAIDI Larbi (2008): «Le Maroc entre le statut avancé et l'UE pour la Méditerranée » Cahiers bleus, Fondation Abderrahim Bouabid. Rabat.

- JAIDI LARBI(2007): « Le statut avancé entre l'UE et le Maroc : un nouveau mode de partenariat», dans Afkar/Idées n°14, pp20-23

www.iemed.org/afkar/14/10Jaidi.pdf.

- L'annuaire de la méditerranée, le statut avancé à l'épreuve de l'Union pour la Méditerranée, édition 2009, p11, GERM.

- LANNON, Erwan, Jorge Braga de Macedo et Alvaro de Vasconcelos (2007): «Maroc-UE: vers un statut avancé dans le cadre du PME et de la PEV». Papers IE Med n°2, Barcelone.

- Le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités locales, étude du conseil d'État du 7 Juillet 2005, la documentation française.

- Les collectivités territoriales et gouvernance contractuelle, DIR. YVES Luc haire, L'Harmattan, 2006.

- La coopération décentralisée, trois partenariats entre le nord et le sud, PROCCOP, L'harmattan, 2005.

- La revanche des territoires, Dir. Ali SEDJARI, GRET, L'harmattan, 1997.

Articles et revues:

- Adda BEKKOUCH et Bertrand GALLET: «La coopération décentralisée» l'émergence des collectivités et autorités territoriales sur la scène internationale».

- L'oriental-Champagne Ardenne: une délégation permanente pour soutenir les jeunes promoteurs, In la coopération décentralisée franco-marocaine premier inventaire et perspective, MAE et IEREM.

- Yves GOUNIN, le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales In juris classeur juillet-août 2007.

- La coopération internationale des collectivités locales, Dr ZERROUK NAJAT In la lettre des collectivités locales, numéros spécial, septembre 2007.

- Michel ROUSSET, démocratie locale au Maroc, collection confluences dirigée par abdelmoughit Ben Messoud Tredano, Université Mohamed C, Rabat, 2008.

- Transverses n°7 la coopération décentralisée, légitimer un espace public local au sud et à l'Est. Par Bernard HUSSON, CIEDEL (Juillet2008)

- Guide de la coopération décentralisée, échanges et partenariats internationaux des collectivités territoriales, 2° édition, Direction générale de la Coopération internationale et du développement, avril 2006.

- Guide pratique des relations extérieures à l'usage des agents de l'AFD, les collectivités territoriales françaises et les acteurs de la coopération décentralisée, décembre 2011.

- Guide pratique et méthodologique, améliorer la qualité d'une politique publique de la coopération décentralisée, Juin 2008.

- Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement, programme solidarité-Eau pS-Eau, 3° édition, novembre 2009.

Sources Internet:

http://conventions.coe.int

http://doc-iep.univ-lyon2.fr

http://grale.univ-paris1.fr

http://obscentralisation.univ-paris1.fr

http://www.afccre.org/fr

http://www.amf.asso.fr

http://www.diplomatie.gouv.fr

http://www.colisee.org

http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/Ivb/r12004.htm

http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/Ivb/e50003.htm

http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s40000.htm

http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/Ivb//e50004.htm

http://www.senat.fr/ct/ct04-02/ct04-021.htm

http://www.resacoop.org/la-definition-française-de-la-cooperation-decentralisee

Mémoires:

- Bader-Eddine Belayachi, « Le contrôle étatique en matière de budget », mémoire de maîtrise en droit public 2002-2003, Université Mohamed 1 Oujda-Maroc.

- Jean Christophe LUBAC, « Recherche sur les problèmes juridiques de la coopération internationale des collectivités territoriales», thèse Toulouse UT1 06/05.

- Françoise ROUHIER-BONNELYE, " L'action extérieure des CL: La coopération décentralisée et le système français d'administration locale, « Mémoire DESS ALDLC, 1992.

- Claire HOLMAN: « La coopération décentralisée: Réflexion sur les enjeux, les limites et les perspectives d'avenir », Mémoire DESS, université de Lyon2.

- César NOIZET, « Coopération Décentralisée et développement local et les institutions et les structures au service des politiques de développement local «Thèse de Doctorat, Droit public, Reims2002.